

Chapitre 3. Compétences des immigrés et intégration sur le marché du travail

Les compétences des immigrés et la réussite de leur intégration sur le marché du travail sont essentielles à leur participation à la vie économique du pays d'accueil. Si les compétences et les qualifications des immigrés peuvent être considérées comme des éléments déterminants de leur intégration économique et sociale, elles renseignent moins sur la réussite de leur intégration en soi, que sur leur capacité à réussir. En effet, les compétences des immigrés influencent fortement leur parcours professionnel et le type d'emploi qu'ils décrochent.

L'emploi est souvent considéré comme l'indicateur le plus important de l'intégration. L'exercice d'un emploi constitue la principale source de revenus des immigrés et contribue aussi à favoriser (sans toutefois la garantir) leur intégration dans la société dans son ensemble, par exemple en facilitant l'accès à des logements décents, en favorisant les interactions avec d'autres personnes sur le lieu de travail, et en accélérant l'apprentissage de la langue du pays d'accueil. Le travail confère également un statut social vis-à-vis de la famille, en particulier des enfants, et aussi vis-à-vis de la société du pays d'accueil. Toutefois, si l'emploi est important en soi, la qualité de cet emploi compte aussi.

Le présent chapitre commence par examiner les compétences des immigrés. Il compare leur niveau d'éducation à celui des personnes nées dans le pays (indicateur 3.1) et évalue leur maîtrise de la langue du pays d'accueil (indicateur 3.2). Il examine ensuite la situation des immigrés sur le marché du travail et analyse leurs taux d'emploi, de participation et de chômage (indicateurs 3.3 à 3.5), ainsi que les indicateurs relatifs à l'exclusion du marché du travail – le chômage de longue durée et l'inactivité subie (indicateur 3.6). Il poursuit en examinant les caractéristiques des emplois occupés par les immigrés : les types de contrats (indicateur 3.7), les conditions de travail (indicateur 3.8) et le niveau de qualification des emplois (indicateur 3.9). Il examine également l'adéquation entre le niveau d'éducation des travailleurs et le niveau requis pour les emplois qu'ils occupent (indicateur 3.10). Pour conclure, il s'intéresse à la fréquence du travail indépendant (indicateur 3.11).

Principaux résultats

- Dans les pays de l'OCDE, 27 % des immigrés ont un faible niveau d'éducation, et 11 % un très faible niveau d'éducation, contre 26 % et 7 % des personnes nées dans le pays. Les niveaux d'éducation des immigrés sont plus bas en Europe : un tiers ont un faible niveau d'éducation dans l'UE, une proportion qui passe à 39 % chez les immigrés originaires de pays hors UE, contre 23 % des personnes nées dans le pays.
- Parmi les personnes nées à l'étranger, 37 % sont diplômés du supérieur, une part supérieure à celle des personnes nées dans le pays (32 %). À l'exception de l'Islande et des pays OCDE d'Amérique latine, la part d'immigrés ayant des niveaux d'éducation élevés a augmenté dans tous les pays de l'OCDE et de l'UE. L'augmentation est de 7 points de pourcentage au cours de la dernière décennie dans les deux zones.
- La moitié environ des immigrés ayant des niveaux d'éducation élevés dans l'UE et au Canada, et pas moins de 55 % aux États-Unis, ont obtenu leur diplôme à l'étranger. Dans l'UE, cette part a fortement chuté ces dix dernières années, que les immigrés soient nés à l'intérieur ou en dehors de l'UE.
- Au sein de l'UE, 56 % des locuteurs non natifs arrivés récemment et ayant besoin d'une formation linguistique ont pris des cours depuis leur arrivée (70 % dans les pays nordiques et germanophones).
- La participation à des cours de langue dans le pays d'accueil est associée à une hausse de 8 points de pourcentage de la probabilité de maîtriser la langue d'un pays d'accueil de l'UE.
- Soixante-huit millions d'immigrés occupent un emploi au sein de l'OCDE, et 28 millions dans l'UE. Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, les taux d'emploi des personnes nées dans le pays et de celles nées à l'étranger sont très similaires, représentant environ les deux tiers de la population d'âge actif. Au sein de l'UE, les immigrés sont moins susceptibles d'occuper un emploi que les personnes nées dans le pays, en partie en raison de l'écart important entre le taux d'emploi des personnes nées dans le pays et celui des immigrés originaires de pays hors UE. Cet écart atteint pas moins de 10 points de pourcentage dans la plupart des pays nordiques et dans les pays européens d'immigration de longue date.
- Le taux d'emploi a diminué dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE et de l'UE lors de la crise économique mondiale de 2008. Toutefois, il n'est désormais que légèrement inférieur à son niveau d'il y a 10 ans dans l'ensemble des pays de l'OCDE, que ce soit pour les personnes nées à l'étranger ou celles nées dans le pays. Au sein de l'UE, le taux d'emploi des immigrés originaires de pays hors UE a reculé de 3 points de pourcentage au cours de la dernière décennie, alors qu'il a augmenté de 3 points chez les personnes nées dans le pays et les immigrés nés dans l'UE.
- Le niveau d'études améliore les perspectives d'emploi des immigrés comme des personnes nées dans le pays, bien qu'en général dans une moindre mesure pour les premiers. Le taux d'emploi des diplômés du supérieur immigrés atteint 79 %, contre 84 % pour les personnes nées dans le pays.
- La quasi-totalité des marchés du travail des pays de l'OCDE ne valorisent pas pleinement les diplômes étrangers. Dans l'UE, le taux d'emploi des immigrés originaires de pays hors UE titulaires d'un diplôme étranger est inférieur de 14 points de pourcentage à celui des immigrés titulaires d'un diplôme du pays d'accueil.
- Si les diplômés du supérieur immigrés avaient le même taux d'emploi que les diplômés du supérieur nés dans le pays, on compterait 1.5 million d'immigrés occupés en plus dans l'OCDE, et 850 000 dans l'UE.
- Dans près de la moitié des pays de l'OCDE et de l'UE, les immigrés ayant de faibles niveaux d'éducation affichent des taux d'emploi supérieurs à ceux de leurs homologues nés dans le pays – notamment en Europe du Sud et en Europe centrale, au Chili et aux États-Unis.
- Plus de 5.8 millions d'immigrés sont au chômage au sein de l'OCDE, et 3.7 millions au sein de l'UE. Au sein de l'OCDE, le taux de chômage des immigrés atteint 8 %, contre 6 % pour les personnes nées dans le pays. Dans l'UE, ces taux s'élèvent respectivement à 11.5 % et 7.5 %.
- Au sein de l'UE, près d'un quart des immigrés inactifs et un sixième des personnes nées dans le pays non pourvues d'un emploi souhaitent travailler. Dans tous les pays – à l'exception de l'Islande, de l'Australie,

du Royaume-Uni et de la République slovaque – les immigrés sont plus susceptibles de subir leur inactivité que les personnes nées dans le pays.

- En moyenne, 48 % des personnes nées à l'étranger craignent de perdre leur emploi, contre 42 % des personnes nées dans le pays.
- Les chômeurs immigrés sont généralement moins susceptibles de percevoir des prestations de chômage que les personnes nées dans le pays au sein de l'UE.
- Dans la plupart des pays européens, les immigrés sont plus susceptibles d'être titulaires de contrats de travail temporaires, cette observation ne vaut toutefois pas en dehors de l'Europe et en Asie. Si l'on compare les immigrés installés et les personnes nées dans le pays sur le plan du travail temporaire, on constate qu'au fil du temps, l'écart entre eux se resserre dans la plupart des pays, voire disparaît dans un tiers d'entre eux.
- Dans les pays de l'OCDE, 16 % des personnes nées dans le pays qui occupent un emploi travaillent plus de 50 heures par semaine, contre 11 % des personnes nées à l'étranger. Au sein de l'UE, une part égale de ces deux groupes effectue au moins ce nombre d'heures de travail (11 %). Parmi les diplômés du supérieur, ceux qui sont nés à l'étranger sont généralement plus susceptibles d'effectuer de longues heures de travail que ceux qui sont nés dans le pays.
- Dans l'ensemble des pays européens, les immigrés, quel que soit leur niveau d'études, sont plus susceptibles que les personnes nées dans le pays d'occuper un emploi présentant un risque pour leur santé physique.
- Plus d'un quart des emplois peu qualifiés sont occupés par des immigrés au sein de l'UE, aux États-Unis et dans les pays d'installation. Cette part atteint plus de 40% en Autriche, en Allemagne, en Suède et en Norvège, et plus de 60 % en Suisse et au Luxembourg.
- La part des immigrés occupant des emplois très qualifiés a progressé de plus de 2 points de pourcentage au sein de l'UE et de 3 points au sein de l'OCDE au cours de la dernière décennie. Toutefois, dans la plupart des pays, l'écart entre la part d'immigrés et la part de personnes nées dans le pays qui occupent des emplois très qualifiés s'est creusé sur la même période.
- Près de 16 millions d'immigrés ayant des niveaux d'éducation élevés au sein de l'OCDE et 5.5 millions au sein de l'UE n'ont pas d'emploi ou occupent un emploi dans lequel ils sont déclassés – soit près de 45 % des diplômés du supérieur immigrés dans les deux zones, par rapport à 40 % des diplômés du supérieur nés dans le pays au sein de l'OCDE et 30 % au sein de l'UE.
- Plus d'un tiers des immigrés ayant un niveau d'éducation élevé et occupant un emploi sont déclassés dans leur emploi au sein de l'OCDE et de l'UE. Dans l'ensemble des pays européens, à l'exception de l'Irlande et du Royaume-Uni, le taux de déclassement des immigrés originaires de pays hors UE est supérieur à celui des immigrés nés dans l'UE.
- Au sein de l'UE, le déclassement touche 42 % des immigrés ayant réalisé leurs études à l'étranger. Ce chiffre tombe à 28 % pour ceux qui ont obtenu leur diplôme dans le pays d'accueil. Dans une moindre mesure, on constate la même tendance aux États-Unis et en Australie. Dans les pays d'Europe du Sud, les pays nordiques, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas, les taux de déclassement des immigrés titulaires d'un diplôme étranger sont deux fois supérieurs à ceux des immigrés titulaires d'un diplôme supérieur décroché dans le pays d'accueil.
- Bien que la part des personnes nées à l'étranger titulaires d'un diplôme du pays d'accueil ait augmenté au cours de la dernière décennie au sein de l'UE, les taux de déclassement des immigrés ont légèrement augmenté. Ils ont toutefois diminué aux États-Unis, malgré une hausse de la part des immigrés ayant suivi leurs études à l'étranger.
- Quelque 12 % des immigrés occupant un emploi sont des travailleurs indépendants – soit la même proportion que chez les personnes nées dans le pays. Les entreprises d'immigrés sont généralement de taille plus modeste que celles des personnes nées dans le pays.

3.1. Niveau d'éducation

Définition

La présente section analyse le niveau d'éducation conformément à la Classification internationale type de l'éducation (CITE), en prenant en considération trois niveaux : i) faible, inférieur ou égal au premier cycle de l'enseignement secondaire (niveaux 0 à 2 de la CITE) ; ii) très faible, inférieur ou égal à l'enseignement primaire (niveaux 0 à 1 de la CITE) ; iii) élevé, enseignement supérieur (niveaux 5 à 8 de la CITE).

Population étudiée

Personnes non scolarisées âgées de 15 à 64 ans.

Au sein de l'OCDE, environ un quart des personnes d'âge actif ont un faible niveau d'éducation, qu'elles soient nées à l'étranger ou dans le pays – 27 % et 26 % ont un faible niveau d'éducation, et 11 % et 7 % un très faible niveau d'éducation, respectivement. Cela dit, 37 % des personnes nées à l'étranger sont diplômées du supérieur, soit une part supérieure à celle observée chez les personnes nées dans le pays (32 %). La part de la population immigrée ayant un faible niveau d'éducation est plus importante en Europe. Elle représente un tiers des immigrés dans l'ensemble de l'UE – 39 % des immigrés originaires de pays hors UE, et quelque 26 % de ceux nés dans l'UE – contre 23 % des personnes nées dans le pays. On compte 13 millions d'immigrés ayant un faible niveau d'éducation au sein de l'UE. Ils sont plus nombreux que leurs pairs diplômés du supérieur (11 millions de personnes, soit 29 % de l'effectif total).

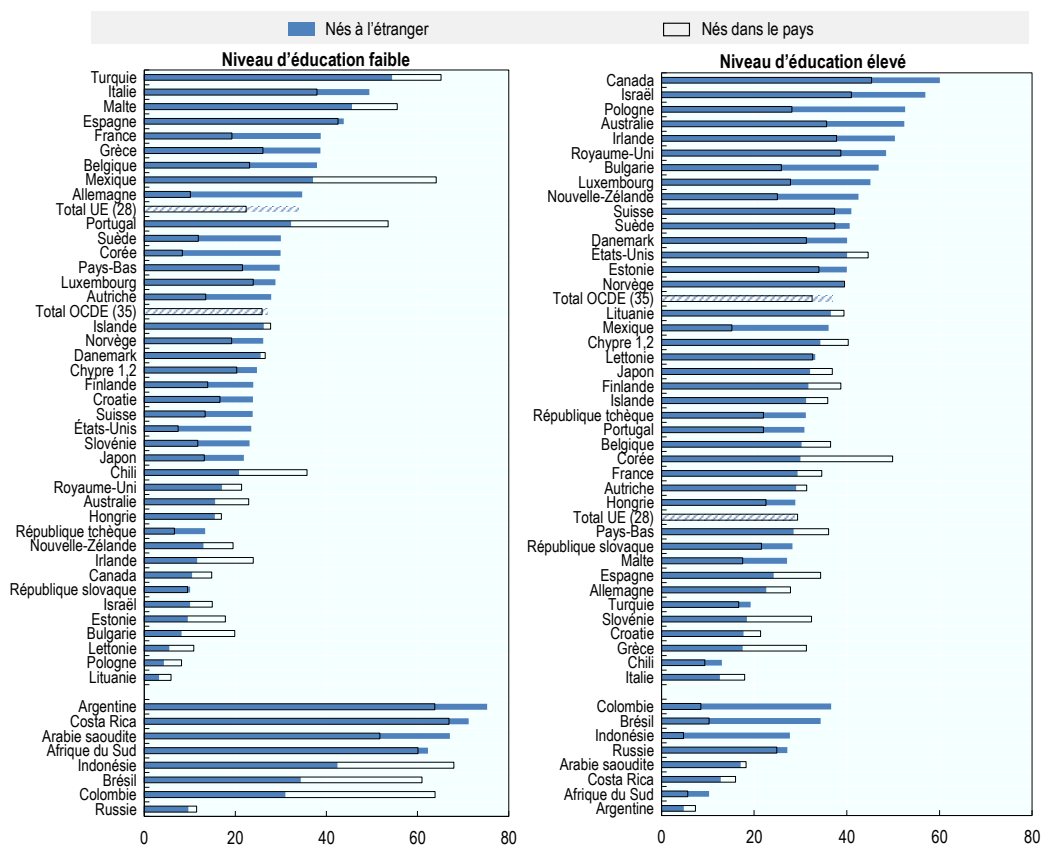
Dans les pays de l'OCDE, on compte 24.5 millions d'immigrés ayant un faible niveau d'éducation et 33.5 millions d'immigrés ayant un niveau d'éducation élevé. Ces derniers sont les plus nombreux dans les pays d'installation comme le Canada et l'Australie, où ils représentent plus de la moitié de la population immigrée. Ils sont également très nombreux dans les pays de l'UE ayant récemment attiré un nombre important d'immigrés ayant un niveau d'éducation élevé, comme la Pologne, l'Irlande et le Royaume-Uni. Dans les pays européens d'immigration de longue date, à l'inverse, ainsi qu'en Europe du Sud, en Corée et en Suède, les immigrés sont largement surreprésentés parmi les personnes ayant un faible niveau d'éducation, leur part étant supérieure à 35 % dans les pays d'Europe du Sud, en Belgique et en France. Dans les pays de l'UE, 12 % des personnes nées à l'étranger ont un très faible niveau d'éducation (15 % parmi les immigrés nés en dehors de l'UE), contre 5 % des personnes nées dans le pays.

À l'exception de l'Islande et des pays OCDE d'Amérique latine, la part des diplômés du supérieur parmi les immigrés a augmenté de 7 points de pourcentage au cours des dix dernières années dans l'OCDE et l'UE. Dans la moitié des pays, toutefois, cette hausse a été plus faible que celle enregistrée chez les personnes nées dans le pays. C'est en Pologne, au Royaume-Uni, au Luxembourg et en Australie qu'elle a été la plus marquée. Ces hausses sont principalement dues au fait que les immigrés récents ont des niveaux d'éducation plus élevés que les immigrés de plus longue date, dans la quasi-totalité des pays. C'est particulièrement vrai au Royaume-Uni, au Danemark et dans certains pays baltes, où la part de diplômés du supérieur parmi les immigrés récents a augmenté d'au moins 20 points de pourcentage au cours de la dernière décennie. Dans les deux tiers des pays européens, la hausse a été plus marquée parmi les immigrés originaires de l'UE que parmi ceux originaires de pays hors UE.

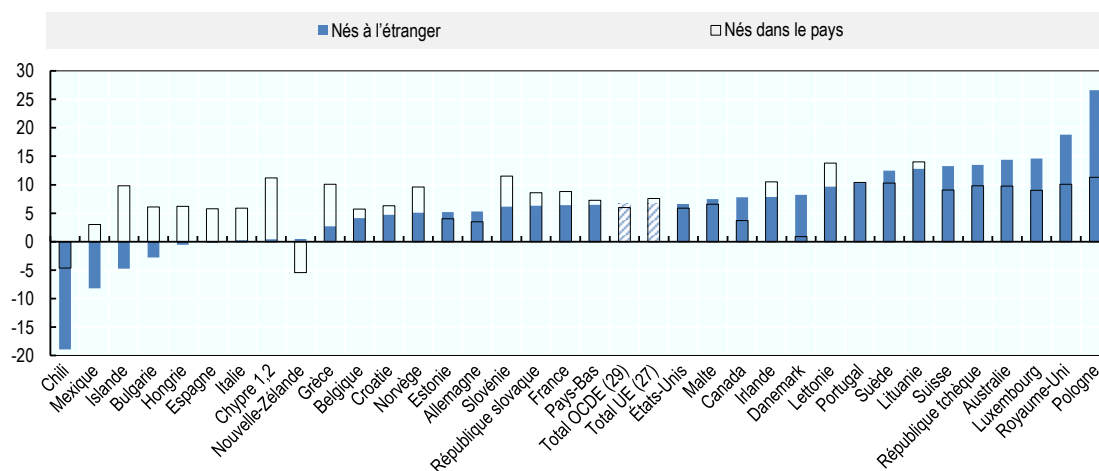
Au sein de l'OCDE et de l'UE, les trois cinquièmes de la population immigrée – soit respectivement 44 et 21 millions de personnes – ont obtenu leur diplôme le plus élevé à l'étranger. Cette part dépasse 70 % en Europe du Sud, en Autriche et au Luxembourg, et approche les 90 % en Corée. Parmi les personnes nées à l'étranger qui ont un niveau d'éducation élevé, seules 42 % ont obtenu leur diplôme à l'étranger en Australie, environ 50 % dans l'UE et au Canada, et 55 % aux États-Unis. Au Canada, cette part a diminué de 4 points de pourcentage au cours de la dernière décennie, comme cela a été le cas au sein de l'UE pour les immigrés nés dans l'UE et en dehors de l'UE. Comme pour l'ensemble des immigrés diplômés du supérieur, dans l'UE, 50 % de ceux originaires de pays hors UE ont obtenu leur diplôme à l'étranger. Cette part n'est inférieure à 40 % que dans les pays attirant de nombreux étudiants immigrés, comme la France, le Royaume-Uni et les Pays-Bas.

Graphique 3.1. Personnes ayant des niveaux d'éducation faibles ou élevés

En pourcentage des 15-64 ans non scolarisés, 2017

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893485>**Graphique 3.2. Évolution de la part des personnes ayant un niveau d'éducation élevé**

Évolution en points de pourcentage, 15-64 ans, entre 2006-07 et 2017

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893504>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

3.2. Maîtrise de la langue

Définition

Part des personnes nées à l'étranger déclarant posséder des compétences avancées dans la langue principale du pays d'accueil, ou déclarant qu'il s'agit de leur langue maternelle.

Population étudiée

Personnes nées à l'étranger âgées de 15 à 64 ans. Les données relatives à la participation à des cours de langue portent sur les personnes établies dans le pays d'accueil depuis moins de 10 ans, qui déclarent avoir besoin d'une formation linguistique, et dont la langue principale du pays d'accueil n'est pas la langue maternelle.

La maîtrise de la langue du pays d'accueil est la principale compétence dont les immigrés ont besoin pour s'insérer sur le marché du travail et dans la société dans son ensemble. Les deux tiers des personnes nées à l'étranger qui sont établies dans un pays de l'UE déclarent avoir au moins une bonne maîtrise de la langue. Près de 30 % des immigrés ont pour langue maternelle la langue du pays d'accueil. En Australie, la part des personnes nées à l'étranger déclarant avoir un bon niveau en anglais est encore plus élevée (70 %) et deux sur cinq ont pour langue maternelle l'anglais. Plus de 90 % des personnes nées à l'étranger déclarent posséder de bonnes compétences linguistiques dans les pays où les minorités nationales sont une composante importante de la population immigrée (comme la Croatie ou la Hongrie), ainsi qu'au Portugal et au Luxembourg. En revanche, moins de la moitié de la population immigrée parle couramment la langue principale du pays d'accueil en Estonie, à Malte, en Lettonie et en Norvège.

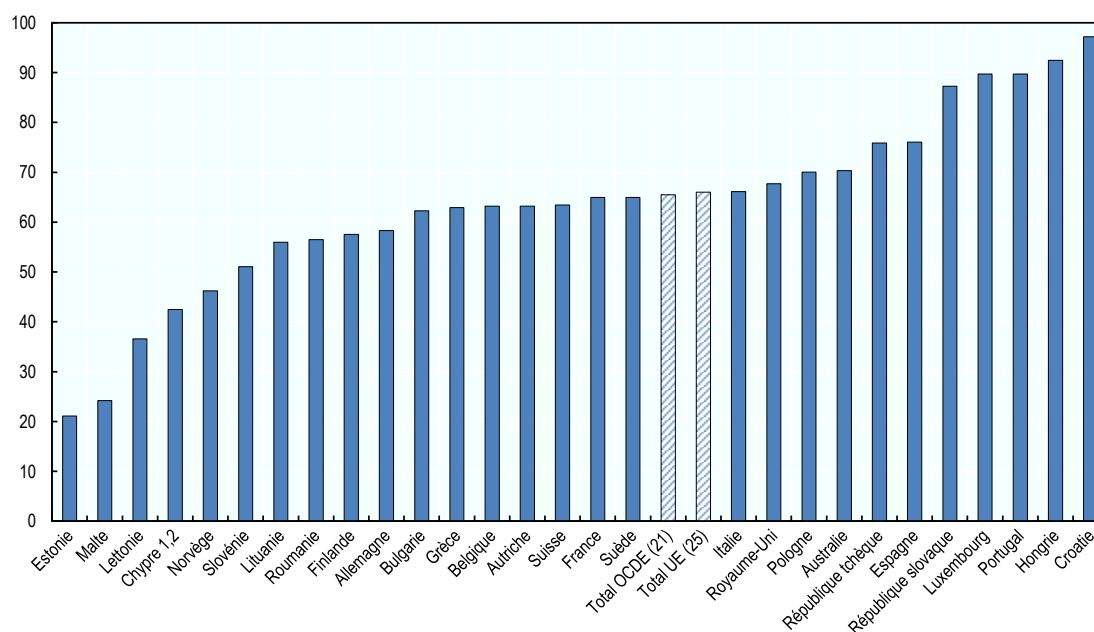
Dans l'ensemble des pays, un séjour de plus longue durée est associé à une meilleure connaissance de la langue du pays d'accueil. Au sein de l'UE, parmi les immigrés installés qui ne sont pas des locuteurs natifs, 6 sur 10 déclarent avoir un niveau avancé dans la langue du pays d'accueil – 20 points de pourcentage de plus que parmi les immigrés récents. L'écart est plus prononcé en République slovaque, en Grèce et en Allemagne.

Pour faciliter l'apprentissage de la langue du pays d'accueil aux immigrés dotés de ressources limitées, il est indispensable de leur offrir une formation linguistique financée par des fonds publics. La plupart des pays de l'OCDE et de l'UE proposent désormais de telles formations. Au sein de l'UE, 56 % des locuteurs non natifs arrivés récemment et ayant besoin d'une formation linguistique ont suivi des cours. Cette part dépasse 60 % chez les immigrés originaires de pays hors UE – elle oscille entre moins de 40 % en Europe du Sud, en République slovaque et en Hongrie, et plus de 70 % dans les pays nordiques et germanophones. Au sein de l'UE, pour les locuteurs non natifs arrivés récemment (à l'exception de ceux qui déclarent ne pas avoir besoin d'une formation linguistique), la participation à des cours de langue dans le pays d'accueil augmente de 8 points de pourcentage leurs chances de maîtriser la langue de ce pays. L'écart de probabilité de maîtrise de la langue du pays d'accueil entre ceux qui ont suivi une formation et ceux qui n'en ont pas suivi est particulièrement important en Grèce, en Slovaquie, en Italie et en Belgique, où il est supérieur à 25 points de pourcentage. En Espagne, en France, en Suisse et dans les pays nordiques, à l'inverse, la part des locuteurs avancés parmi les immigrés récents est la même, qu'ils aient suivi ou non des cours de langue.

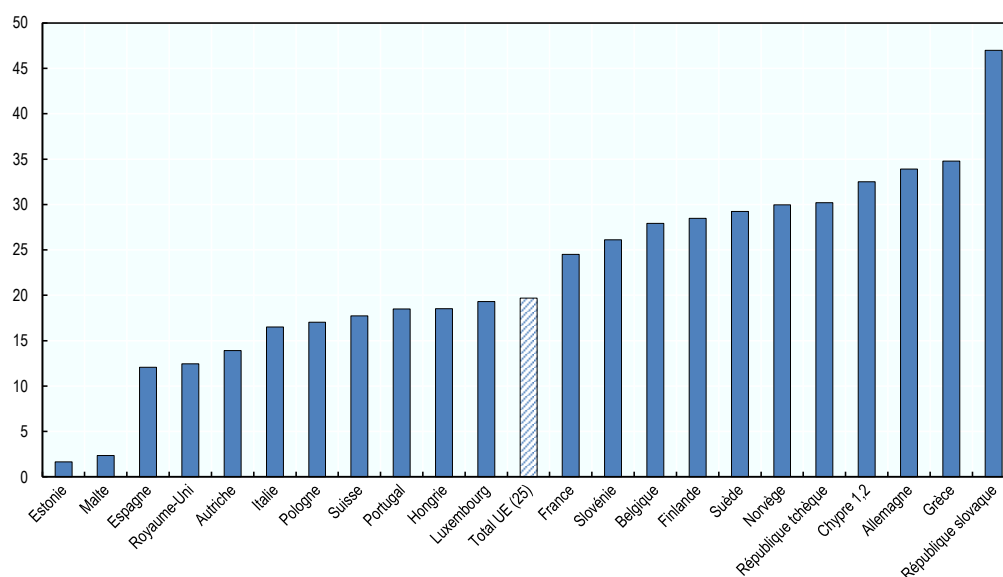
Les compétences linguistiques vont au-delà de la maîtrise de la langue du pays d'accueil. Les immigrés utilisent au quotidien plus de langues que les personnes nées dans le pays. Au sein de l'UE, plus de quatre personnes nées à l'étranger sur cinq utilisent au moins une langue qui n'est pas leur langue maternelle, contre moins des deux tiers des personnes nées dans le pays. Plus d'une personne née à l'étranger sur six utilise plus de deux langues, contre seulement une sur douze parmi les personnes nées dans le pays. Au sein de l'UE, 76 % des immigrés maîtrisent assez bien au moins une langue étrangère, contre seulement 52 % des personnes nées dans le pays. Toutefois, la part des immigrés déclarant bien maîtriser l'anglais est inférieure à celle des personnes nées dans le pays dans les deux tiers des pays européens (à l'exception des pays anglophones).

Graphique 3.3. Bonne maîtrise de la langue du pays d'accueil

En pourcentage des personnes nées, 15-64 ans, 2014

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893523>**Graphique 3.4. Part des locuteurs avancés de la langue du pays d'accueil parmi les immigrants installés**

Écarts en points de pourcentage avec les immigrants récents, individus nés à l'étranger qui ne sont pas des locuteurs natifs, 15-64 ans, 2014

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893542>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

3.3. Accès à la formation pour adultes

Définition

Cette section examine la part des adultes nés à l'étranger et nés dans le pays ayant participé à des programmes d'éducation, des formations, des cours de langues, d'autres cours, des ateliers et séminaires, des formations dans le cadre de leur emploi et des cours privés au cours des 12 derniers mois. Elle examine également la part des adultes ayant bénéficié auprès d'établissements et d'organisations d'une orientation et de conseils sur les possibilités d'apprentissage.

Population étudiée

Adultes âgés de 25 à 64 ans.

Dans les trois quarts des pays de l'OCDE et de l'UE, les immigrés adultes sont légèrement moins susceptibles que les personnes nées dans le pays de participer à des formations formelles et non formelles. En effet, au sein de l'UE, ils sont 42 % à suivre un cours ou une formation, contre 45 % des personnes nées dans le pays. Dans les pays de l'OCDE, ces proportions sont supérieures de 5 points dans les deux groupes.

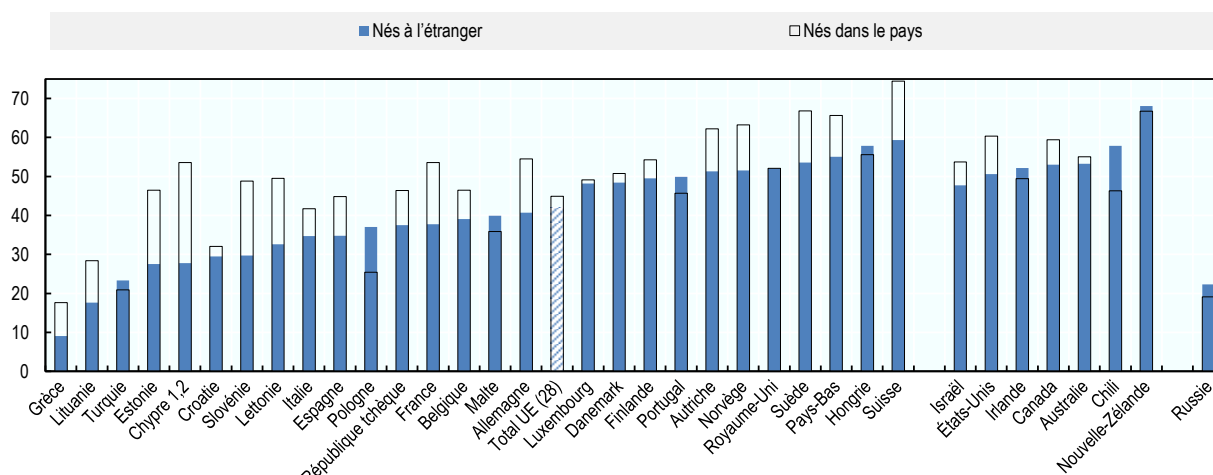
Dans les pays baltes et dans la plupart des pays européens accueillant des immigrés de longue date, où nombre de personnes nées à l'étranger ont un faible niveau d'éducation, les immigrés sont à la traîne par rapport aux personnes nées dans le pays, avec un écart de plus de 10 points de pourcentage. En Estonie, en France, en Lettonie et en Slovénie, cet écart est supérieur à 15 points de pourcentage. Une sous-représentation est par ailleurs observée dans la plupart des pays non européens membres de l'OCDE, sauf en Nouvelle-Zélande et au Chili. Aux États-Unis, la part des personnes nées à l'étranger qui participent à une formation pour adultes est inférieure de 10 points de pourcentage à celle des personnes nées dans le pays. Les personnes nées à l'étranger sont plus susceptibles que les personnes nées dans le pays de participer à une formation pour adultes dans 8 pays de l'OCDE et de l'UE seulement, plus particulièrement en Pologne, au Portugal et à Malte.

Au cours des 5 dernières années, les parts des personnes nées dans le pays et des personnes nées à l'étranger qui participent à une formation pour adultes, ont toutes deux augmenté de 4 points de pourcentage au sein de l'UE. Toutefois, cette hausse cache de fortes disparités d'un pays à l'autre, l'écart de participation se creusant dans les deux tiers des pays. En revanche, il s'est beaucoup réduit en Allemagne, en Pologne et en Turquie.

La moindre participation des immigrés aux formations pour adultes pourrait être associée à une offre insuffisante d'orientation et de conseils sur les possibilités d'apprentissage. Au sein de l'UE, un quart environ des personnes nées à l'étranger bénéficient d'un tel soutien, contre un tiers des personnes nées dans le pays. En effet, dans la quasi-totalité des pays de l'UE, les immigrés reçoivent moins de conseils sur les possibilités d'apprentissage que les personnes nées dans le pays. Les écarts les plus importants sont observés en Suède, au Danemark, en Norvège, en Estonie, aux Pays-Bas et en Autriche. Les seules exceptions sont la Lituanie, le Portugal et la Finlande. En Finlande, par exemple, près de la moitié des personnes nées à l'étranger bénéficient d'une orientation et de conseils sur les possibilités de formation, contre deux cinquièmes des personnes nées dans le pays.

Graphique 3.5. Participation des personnes nées à l'étranger et des personnes nées dans le pays à une formation pour adultes

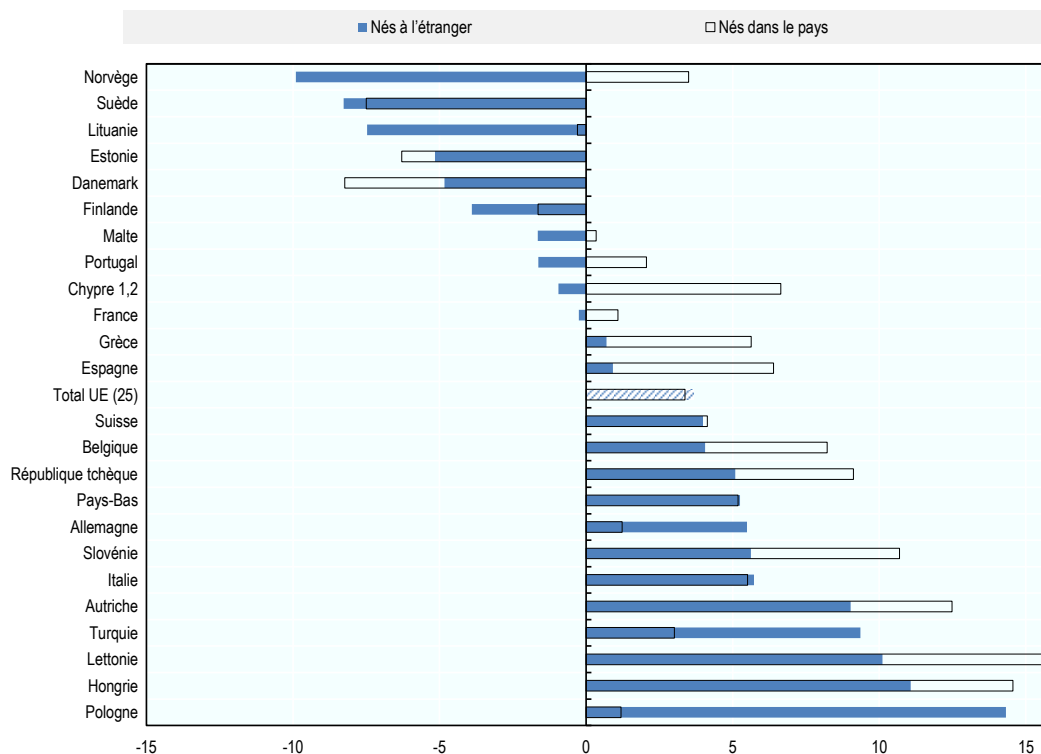
En pourcentage des adultes, 25-64 ans, 2016



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933893561>

Graphique 3.6. Évolution de la participation des personnes nées à l'étranger et des personnes nées dans le pays à une formation pour adultes

Évolution en points de pourcentage chez les 25-64 ans, 2011-2016



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933893580>

Les notes et les sources figurent en fin de chapitre.

3.4. Emploi et participation au marché du travail

Définition

Le taux d'emploi correspond à la part de la population d'âge actif (15-64 ans) qui occupe un emploi. Pour l'Organisation internationale du travail (OIT), une personne est dite « occupée » lorsqu'elle a travaillé au moins une heure au cours de la semaine de référence ou qu'elle est pourvue d'un emploi mais était absente de son travail. Le taux de participation (ou taux d'activité) correspond à la part des personnes actives économiquement (en emploi ou au chômage) dans la population d'âge actif.

Population étudiée

Population d'âge actif, 15-64 ans.

Dans les pays de l'OCDE, les taux d'emploi des personnes nées dans le pays et des personnes nées à l'étranger sont très similaires – environ les deux tiers dans les deux groupes. Dans l'UE en revanche, le taux d'emploi des immigrés est inférieur à celui des personnes nées dans le pays (64 % contre 68 %). Dans l'ensemble des pays, la majeure partie des immigrés occupent un emploi, sauf en Turquie, où le taux d'emploi des personnes nées dans le pays compte aussi parmi les plus faibles. Au total, 68 millions d'immigrés occupent un emploi au sein de l'OCDE, et 28 millions au sein de l'UE. Ils représentent 12 % de la population occupant un emploi dans les deux zones.

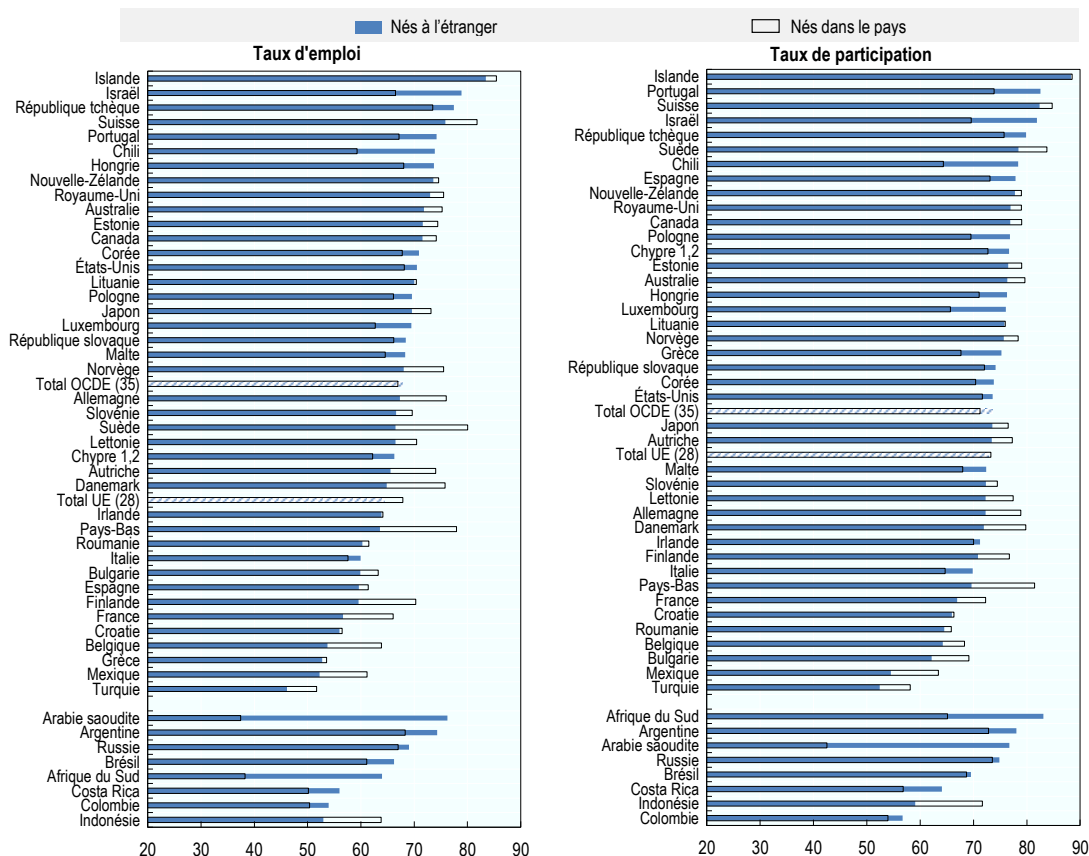
Le taux d'emploi des immigrés dépasse les 70 % dans les pays où l'immigration est majoritairement une immigration de travail et où les migrants sont hautement qualifiés, comme les pays d'installation (le Canada, Israël et la Nouvelle-Zélande) et les pays de destination européens de longue date comptant de nombreux travailleurs migrants arrivés récemment (par exemple la Suisse et le Royaume-Uni). Dans tous ces pays, toutefois, le contexte global du marché du travail est positif, et les personnes nées dans le pays restent plus susceptibles d'occuper un emploi que les immigrés, sauf en Israël. C'est néanmoins l'inverse dans une douzaine de pays, comme les États-Unis, le Luxembourg, l'Italie, le Portugal et les pays d'Europe centrale, ainsi que de nouveaux pays de destination en dehors de l'Europe, comme la Corée et le Chili.

Dans l'OCDE, le taux de participation des immigrés atteint 74 %, soit un peu plus que celui des personnes nées dans le pays (71 %). Au sein de l'UE, le taux de participation est de 73 % dans les deux groupes. Dans les pays d'Europe du Sud, en Corée, au Chili, en Israël, en Hongrie et au Luxembourg, les immigrés sont plus susceptibles d'être actifs que les personnes nées dans le pays. Dans la plupart des pays européens accueillant des immigrés de longue date, en revanche, ils sont moins susceptibles d'être actifs, les femmes notamment (voir Chapitre 6).

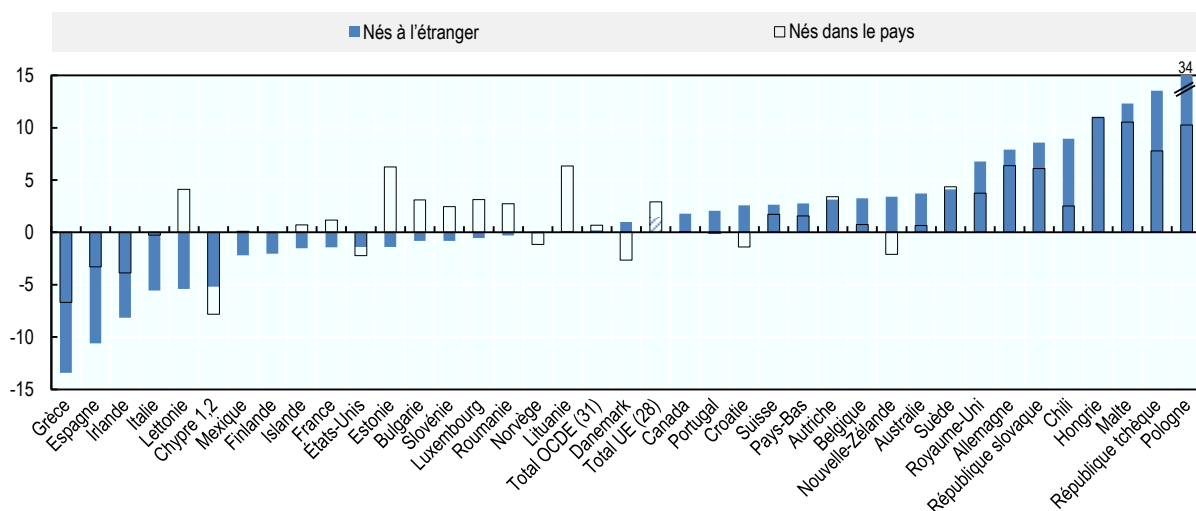
Dans le sillage de la crise économique mondiale, le taux d'emploi a diminué dans l'ensemble des pays de l'OCDE et de l'UE. Il est toutefois remonté depuis, et n'est désormais que très légèrement inférieur à son niveau d'il y a 10 ans dans l'ensemble des pays de l'OCDE, pour les deux groupes. Au sein de l'UE, toutefois, la reprise a moins profité aux immigrés qu'aux personnes nées dans le pays, bien que l'effet de la crise ne soit visible que pour les immigrés originaires de pays hors UE. Au cours de la dernière décennie, leur taux d'emploi a diminué de 3 points de pourcentage, alors qu'il a augmenté dans les mêmes proportions à la fois chez les immigrés originaires de pays de l'UE et chez les personnes nées dans le pays. Les pays d'Europe du Sud comptant de nombreux immigrés récents et de niveaux d'éducation moindres – comme l'Espagne, la Grèce et l'Italie – ont été les plus touchés par la crise, avec l'Irlande. Dans ces pays, le taux d'emploi des personnes nées à l'étranger a enregistré une baisse comprise entre 5 et 13 points de pourcentage, laquelle est au moins deux fois supérieure à celle enregistrée par le taux d'emploi des personnes nées dans le pays. À l'inverse, dans la moitié des pays, leur taux d'emploi a augmenté – et a même enregistré une hausse supérieure à celle du taux d'emploi des personnes nées dans le pays dans la plupart de ces pays. Dans plusieurs pays d'Europe de l'Est, en revanche, les taux d'emploi des personnes nées dans le pays ont augmenté alors que ceux des immigrés ont diminué, notamment en raison du vieillissement de la population née à l'étranger. En revanche, le taux d'emploi des immigrés a augmenté de pas moins de 34 points de pourcentage en Pologne, ce pays ayant récemment attiré un grand nombre de travailleurs étrangers.

Graphique 3.7. Taux d'emploi et taux de participation

En pourcentage des 15-64 ans, 2017

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933893599>**Graphique 3.8. Évolution des taux d'emploi**

Évolution en points de pourcentage, 15-64 ans, de 2006-07 à 2017

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933893618>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

Au sein de l'UE, les immigrés nés dans un pays membre de l'UE affichent un taux d'emploi supérieur à celui des personnes nées dans le pays (71 % contre 66.5%). Celui des immigrés originaires de pays hors UE est en revanche très inférieur (58.5 %). Le taux d'emploi des immigrés de ce groupe n'est supérieur à celui des personnes nées dans le pays qu'en Italie, au Portugal, ainsi que dans quelques pays d'Europe de l'Est seulement (Républiques tchèque et slovaque, Hongrie), où il s'agit majoritairement d'immigrés originaires de pays voisins. À l'inverse, le taux d'emploi des personnes nées dans le pays est supérieur de pas moins de 10 points de pourcentage dans la plupart des pays nordiques accueillant un grand nombre de réfugiés, et dans les pays européens d'immigration de longue date. En Belgique, par exemple, seuls 46 % des personnes nées dans un pays hors UE occupent un emploi.

Le niveau d'éducation améliore les perspectives d'emploi des immigrés, dans une moindre mesure toutefois que chez les personnes nées dans le pays. Dans les pays de l'OCDE, l'écart entre le taux d'emploi des immigrés ayant des niveaux d'éducation élevé ou faible atteint 21 points de pourcentage, contre 29 points de pourcentage chez les personnes nées dans le pays. En effet, dans presque tous les pays, les immigrés diplômés du supérieur ont davantage de difficultés à trouver un emploi que les personnes nées dans le pays : dans la zone OCDE, 79 % d'entre eux occupent un emploi contre 84 % des personnes nées dans le pays. Dans l'UE également, le taux d'emploi moyen des immigrés diplômés du supérieur est inférieur de 7 points de pourcentage à celui de leurs homologues nés dans le pays. Et cet écart atteint pas moins de 9 points de pourcentage dans les pays d'immigration de longue date et dans les pays d'Europe du Sud (à l'exception du Portugal). Il est plus réduit dans les pays de l'OCDE ayant accueilli un grand nombre de travailleurs migrants ayant des niveaux d'éducation élevés, comme le Luxembourg, le Royaume-Uni et les pays d'installation non européens. Si les immigrés ayant des niveaux d'éducation élevés avaient le même taux d'emploi que les personnes nées dans le pays, on compterait 1.5 million d'immigrés en plus dans l'emploi au sein de l'OCDE, et 850 000 de plus au sein de l'UE.

La quasi-totalité des marchés du travail des pays de l'OCDE dévalorisent les diplômes de l'enseignement supérieur obtenus à l'étranger, à l'exception notable de la Corée, de la Finlande et de la République slovaque. L'écart entre le taux d'emploi des immigrés ayant suivi leurs études dans le pays d'accueil et celui des immigrés ayant obtenu leur diplôme à l'étranger atteint 8 points de pourcentage dans les pays de l'OCDE. Il est de 10 points de pourcentage dans l'UE, où les écarts sont particulièrement marqués avec les immigrés originaires de pays hors UE qui sont titulaires de diplômes étrangers. En moyenne, leur taux d'emploi est inférieur de 14 points de pourcentage à celui de leurs homologues diplômés dans le pays d'accueil, et au moins inférieur de 20 points de pourcentage en Lettonie, au Portugal, en Suède et aux Pays-Bas.

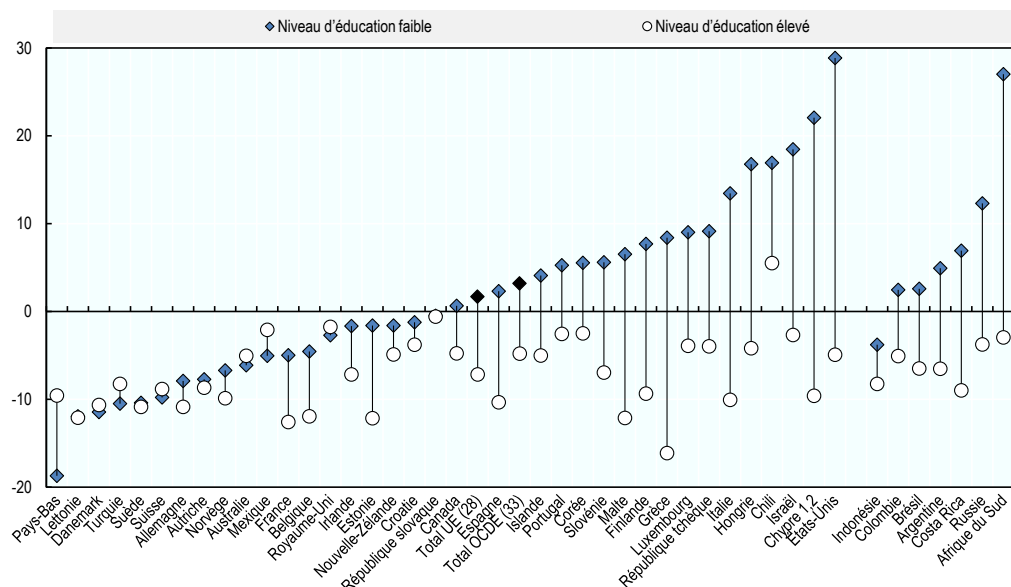
La situation est totalement différente pour ce qui est du taux d'emploi des immigrés ayant un faible niveau d'éducation. Dans près de la moitié des pays de l'OCDE et de l'UE, il est supérieur à celui des personnes nées dans le pays – notamment dans les pays d'Europe centrale et du Sud, en Israël et au Chili. Quant aux États-Unis, le taux d'emploi des immigrés ayant un faible niveau d'éducation est supérieur d'au moins 29 points de pourcentage à celui de leurs homologues nés dans le pays. En revanche, dans de nombreux pays européens accueillant des immigrés depuis longtemps et dans les pays nordiques, les immigrés ayant un faible niveau d'éducation sont moins susceptibles d'occuper un emploi que les personnes natives ayant un faible niveau d'éducation. Aux Pays-Bas, en Suède et au Danemark, l'écart s'élève à pas moins de 10 points de pourcentage. Ces mauvais résultats sont principalement imputables aux taux d'emploi inférieurs des immigrés originaires de pays hors UE. Au sein de l'UE, les écarts entre les taux d'emploi des immigrés selon qu'ils sont nés dans ou en dehors de l'Union sont plus importants parmi les immigrés ayant un faible niveau d'éducation (11 points de pourcentage) que parmi les diplômés du supérieur (8 points de pourcentage). Toutefois, dans certains pays d'Europe centrale et du Sud (comme la République tchèque, la Hongrie, la Grèce et l'Italie), où les immigrés de faible niveau d'éducation nés hors de l'UE sont principalement des travailleurs immigrés arrivés avant la crise économique mondiale, ils sont plus susceptibles d'occuper un emploi que les personnes nées dans le pays.

Le taux d'emploi des immigrés récents (présents depuis moins de cinq ans) au sein de l'OCDE est inférieur de 10 points de pourcentage à celui des personnes nées dans le pays. Cette différence atteint même 15 points en moyenne dans l'UE. Moins de la moitié des immigrés récents sont en emploi dans les pays d'Europe du sud,

ainsi que dans de nombreux pays nordiques et d'immigration de longue date. Ces taux sont inférieurs à 40 % en Grèce, en France et en Italie.

Graphique 3.9. Taux d'emploi des personnes nées à l'étranger selon leur niveau d'études

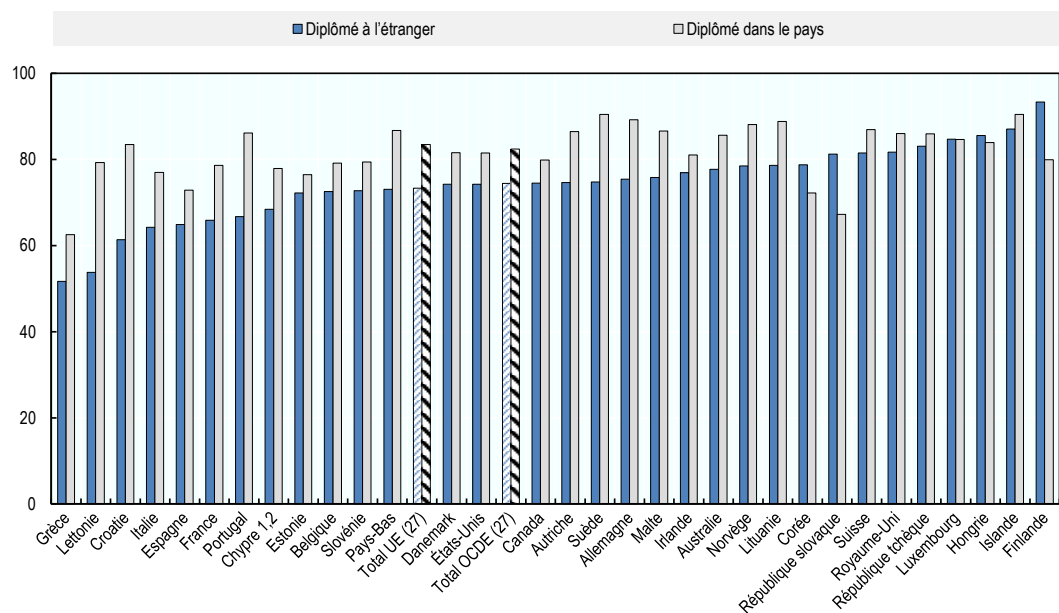
Écart en points de pourcentage par rapport aux personnes nées dans le pays, 15-64 ans non scolarisés, 2017



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893637>

Graphique 3.10. Taux d'emploi des personnes ayant un niveau d'éducation élevé nées à l'étranger, en fonction de l'endroit où elles ont suivi leurs études

En pourcentage des 15-64 ans non scolarisés, 2015-16



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893656>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

3.5. Chômage

Définition

L'Organisation internationale du travail (OIT) définit les chômeurs comme des personnes sans emploi mais disponibles pour travailler, et en recherche d'emploi durant la semaine de référence. Le taux de chômage est la part de chômeurs au sein de la population active (somme des personnes occupées et des chômeurs).

Population étudiée

Population active âgée de 15 à 64 ans.

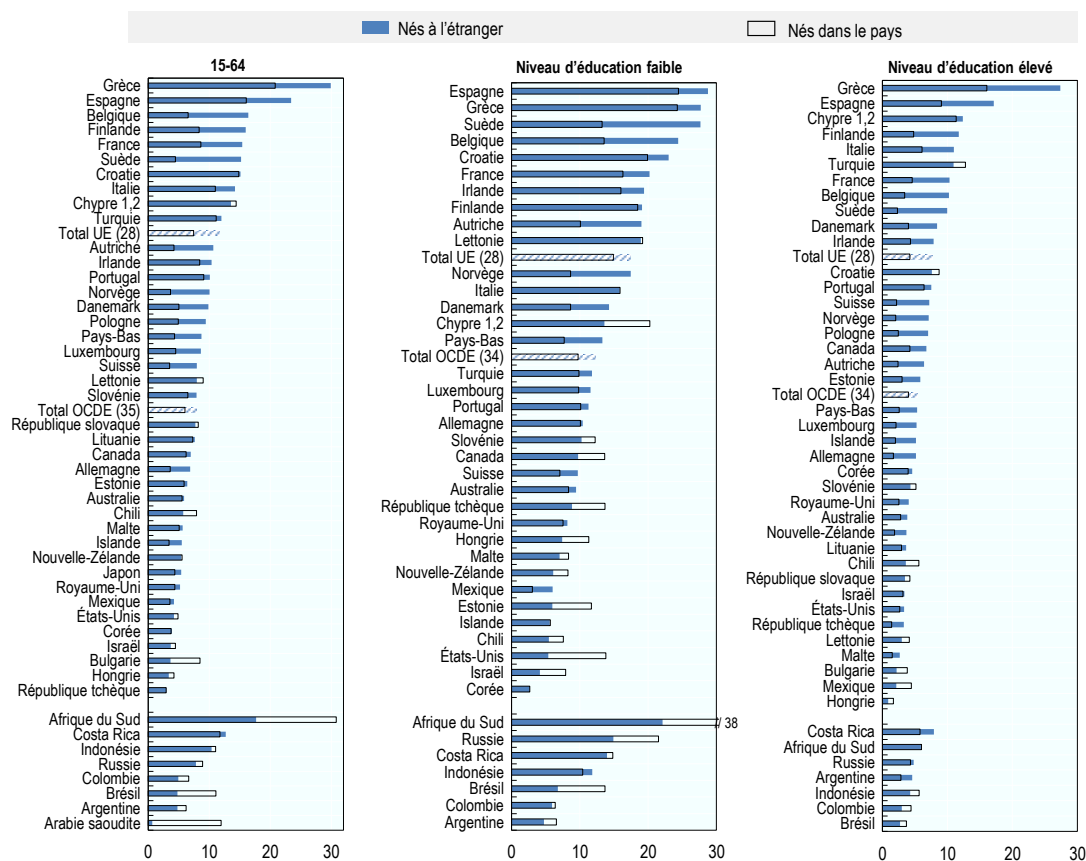
Dans les pays de l'OCDE, le taux de chômage des immigrés atteint 8 % et celui des personnes nées dans le pays 6 %. Il s'élève à 11.5 % au sein de l'UE, contre 7.5 % pour les personnes nées dans le pays. Au total, 5.8 millions de travailleurs immigrés sont au chômage au sein de l'OCDE, et 3.7 millions dans l'UE. En effet, dans la grande majorité des pays, les immigrés ont plus de risques d'être au chômage que les personnes nées dans le pays, sauf aux États-Unis, au Chili, en Lettonie, en Hongrie, en Bulgarie et en Israël. L'écart est supérieur à 5 points de pourcentage dans la plupart des pays d'Europe du Sud (comme l'Espagne et la Grèce), dans les pays européens accueillant des immigrés de longue date (comme la Belgique et la France) et dans les pays nordiques (il est supérieur à 10 points en Suède). Dans le dernier groupe de pays, ainsi qu'en Suisse, en Autriche et dans le Benelux, le taux de chômage des personnes nées à l'étranger est au moins deux fois supérieur à celui des personnes nées dans le pays. C'est également le cas dans des pays où la situation globale de l'emploi est pourtant bonne, comme en Suisse et en Autriche.

Les effets de la crise économique ont commencé à s'atténuer dans les pays de l'OCDE et de l'UE, et les taux de chômage des personnes nées à l'étranger et des personnes nées dans le pays sont désormais revenus à des niveaux similaires à ceux d'avant la crise. Toutefois, ce tableau général englobe des situations très disparates d'un pays à l'autre. L'écart entre le taux de chômage des personnes nées à l'étranger et celui des personnes nées dans le pays s'est creusé dans une douzaine de pays, en Pologne et en Europe du Sud notamment. Il est resté stable dans la plupart des pays, mais s'est toutefois réduit dans un petit nombre d'entre eux ces dix dernières années, notamment en République tchèque et en Allemagne.

Dans la plupart des pays, les immigrés ayant un faible niveau d'éducation sont plus susceptibles d'être au chômage que les personnes ayant un faible niveau d'éducation nées dans le pays – leur taux de chômage est en effet supérieur de plus de 10 points de pourcentage en Suède et en Belgique. C'est toutefois l'inverse au Canada, aux États-Unis et dans les pays d'Europe centrale et orientale comme la République tchèque. Bien que le chômage touche généralement davantage les personnes ayant un faible niveau d'éducation, l'écart entre les personnes nées à l'étranger et les personnes nées dans le pays s'avère plus important chez les personnes ayant un niveau d'éducation élevé dans les deux tiers des pays de l'OCDE et de l'UE. Les seuls pays où le taux de chômage des immigrés diplômés du supérieur est inférieur à celui des personnes nées dans le pays sont le Mexique, le Chili, la Turquie et la plupart des pays d'Europe centrale et orientale.

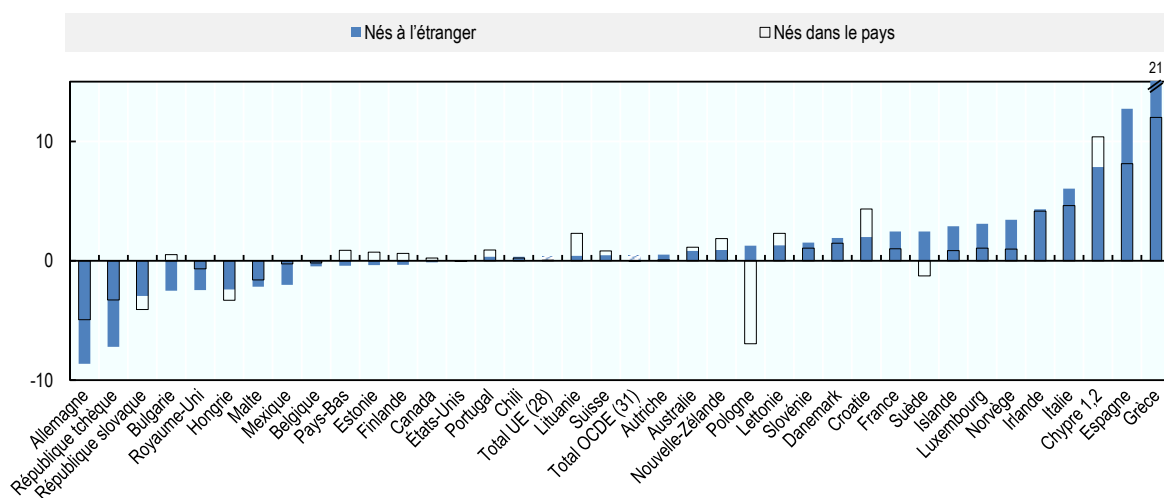
Quant à l'UE, les immigrés originaires de pays hors UE ont beaucoup de difficultés à trouver un emploi ; leur taux de chômage (tous niveaux d'éducation confondus) est près de deux fois supérieur à celui des personnes nées dans le pays. Cet écart atteint au moins 8 points dans la plupart des pays nordiques, en Belgique, au Luxembourg et en Suisse. Les immigrés originaires de pays hors UE sont de fait le groupe le plus touché par la crise économique, notamment en Grèce et en Espagne, où leur taux de chômage a augmenté de 22 et 18 points de pourcentage, respectivement, au cours des dix dernières années.

Graphique 3.11. Taux de chômage
En pourcentage des 15-64 ans, 2017



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933893675>

Graphique 3.12. Évolution du taux de chômage
Évolution en points de pourcentage, 15-64 ans non scolarisés, de 2006-07 à 2017



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933893694>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

3.6. Risques d'exclusion du marché du travail

Définition

Le taux de chômage de longue durée correspond à la part de chômeurs sans emploi depuis au moins 12 mois parmi l'ensemble des chômeurs. Les personnes dont l'inactivité est subie sont celles qui ne recherchent pas d'emploi mais souhaitent travailler. Cette catégorie inclut, entre autres, les travailleurs découragés, qui ne recherchent pas d'emploi parce qu'ils estiment qu'aucun emploi adéquat n'est disponible.

Population étudiée

Chômeurs et inactifs âgés de 15 à 64 ans.

Au sein de l'OCDE, plus d'un tiers des chômeurs immigrés – soit 2.2 millions de personnes – cherchent un emploi depuis au moins un an. Au sein de l'UE, ils représentent près de la moitié de la population sans emploi née à l'étranger (près de 2 millions de personnes) : 50 % des immigrés originaires de pays hors UE, et 44 % des immigrés originaires de pays de l'UE.

Il y a dix ans, les immigrés étaient moins susceptibles que les personnes nées dans le pays d'être au chômage depuis plus de 12 mois, dans les pays de l'OCDE comme de l'UE. Le taux de chômage de longue durée des immigrés est désormais similaire à celui des personnes nées dans le pays, après avoir augmenté de 7 points de pourcentage dans l'UE et de 8 points au sein de l'OCDE, soit trois fois plus que celui des personnes nées dans le pays. La part d'immigrés en situation de chômage de longue durée parmi l'ensemble des chômeurs a augmenté de plus de 20 points dans les pays durement frappés par la crise économique mondiale, comme l'Irlande, la Lettonie, la Grèce et l'Espagne. Cette part a considérablement diminué dans un petit nombre de pays seulement, comme l'Estonie et la République tchèque. Le chômage de longue durée est plus fréquent chez les personnes nées à l'étranger dans les deux tiers des pays de l'OCDE et de l'UE, notamment dans les pays nordiques et dans la plupart des pays européens d'immigration de longue date. Au Danemark, en Suède, en Suisse et en Lituanie, ce taux est supérieur de plus de 10 points de pourcentage à celui des personnes nées dans le pays. À l'inverse, les chômeurs nés à l'étranger sont moins victimes du chômage de longue durée que les personnes nées dans le pays en Europe du Sud, en Irlande, au Royaume-Uni et en Océanie.

Au sein de l'Union européenne, un quart des inactifs immigrés souhaitent travailler, contre une personne née dans le pays sur six. L'inactivité subie est moins répandue aux États-Unis, où moins de 10 % des inactifs souhaitent travailler, quel que soit leur pays de naissance. Au total, 3.4 millions de personnes nées à l'étranger au sein de l'OCDE et 2 millions au sein de l'UE subissent leur inactivité. Elles sont partout plus susceptibles de subir leur inactivité que les personnes nées dans le pays, sauf en Islande, en Australie, au Royaume-Uni et en République slovaque. La part des personnes nées à l'étranger subissant leur inactivité est supérieure de 10 points de pourcentage à celle des personnes nées dans le pays au Luxembourg, en Norvège, en Pologne et en Autriche. Au sein de l'UE, seuls 4 % des immigrés inactifs ne recherchent pas activement d'emploi parce qu'ils sont découragés, une part similaire à celle observée chez les personnes nées dans le pays. Les autres causes d'inactivité subie sont les obligations familiales (plus fréquentes chez les immigrés), les problèmes de santé et d'autres causes non précisées. La part des travailleurs découragés n'est supérieure à 10 % qu'en Italie, pour les deux groupes. Aux Pays-Bas, par contre, elle est deux fois plus élevée chez les personnes nées à l'étranger.

Les immigrés sont également plus susceptibles de craindre une exclusion du marché du travail dans tous les pays, sauf en Estonie. Entre 2010 et 2014, 48 % des personnes nées à l'étranger en moyenne craignaient de perdre leur emploi, contre 42 % des personnes nées dans le pays. Cet écart est particulièrement important aux États-Unis (20 points de pourcentage), ainsi qu'aux Pays-Bas et en Suède (10 points de pourcentage chacun). Les immigrés au chômage depuis au moins deux mois sont également moins susceptibles de toucher des prestations de chômage que leurs homologues nés dans le pays – 36 % contre 40 % en moyenne au sein de l'UE. Aux Pays-Bas, en 2016, ils sont trois fois moins susceptibles de toucher des prestations de chômage que les personnes nées dans le pays. Toutefois, les proportions sont similaires pour les deux groupes dans les pays nordiques, en France et aux États-Unis.

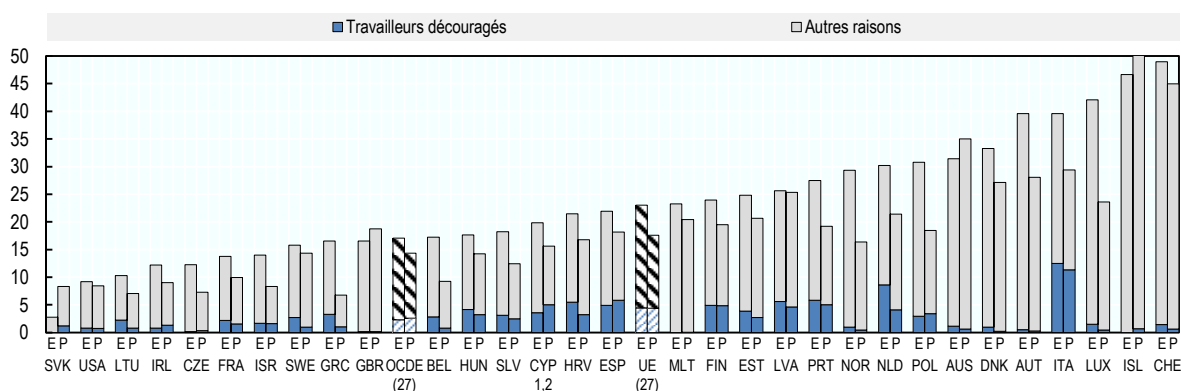
Tableau 3.1. Taux de chômage de longue durée

En pourcentage du chômage total, 2006-07 et 2015-16

	Population née à l'étranger (% total chômeurs nés à l'étranger)		Différence avec les personnes nées dans le pays (points de %) + : plus élevé que ceux nés dans le pays - : plus faible que ceux nés dans le pays	
	2006-07	2015-16	2006-07	2015-16
Allemagne	56.7	57.7	-0.1	-0.3
Australie	17.9	24.3	+1.4	-0.3
Autriche	30.4	32.5	+4.1	+2.7
Belgique	57.2	57.1	+8.5	+8.3
Canada	10.4	13.5	+3.2	+2.8
Chypre ^{1,2}	19.6	39.2	+0.9	-7.7
Corée	..	2.1	..	+0.8
Croatie	60.4	58.4	+0.3	+0.9
Danemark	20.1	33.8	+1.8	+12.2
Espagne	11.9	48.2	-11.1	-0.3
Estonie	58.8	38.3	+12.1	+3.9
États-Unis	6.6	11.8	+0.2	+0.4
Finlande	32.0	28.1	+10.1	+1.8
France	45.7	49.6	+7.1	+7.7
Grèce	44.5	71.1	-8.2	-1.6
Hongrie	41.9	53.8	-4.2	+8.1
Irlande	24.5	52.3	-9.6	-5.5
Islande	..	13.1	-0.1	+3.5
Israël	..	12.5	..	-0.7
Italie	41.2	55.2	-8.3	-4.1
Lettonie	28.2	50.5	-2.8	+7.8
Lituanie	..	54.3	+2.8	+14.3
Luxembourg	29.8	30.6	+1.7	+2.1
Malte	..	48.1	-7.7	+6.4
Norvège	31.1	34.4	+13.1	+7.9
Nouvelle-Zélande	10.4	9.5	-0.8	-2.4
Pays-Bas	50.2	50.3	+10.8	+9.9
Portugal	42.2	51.9	-7.2	-5.0
République tchèque	69.9	48.8	+17.0	+7.8
Royaume-Uni	24.0	24.1	+1.0	-5.0
Slovénie	54.8	57.7	+7.9	+5.7
Suède	18.7	27.6	+6.6	+13.0
Suisse	46.3	43.6	+16.2	+14.3
Turquie	..	21.9	+0.0	-2.6
Total OCDE (29)	29.2	37.3	-2.1	+4.6
Total UE (28)	41.3	48.4	-3.7	+0.1

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893922>**Graphique 3.13. Inactivité subie due au découragement ou à d'autres raisons**

Pourcentage d'inactifs nés à l'étranger (E) et nés dans le pays (P), 15-64 ans, 2015-16

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893713>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

3.7. Types de contrats

Définition

On entend généralement par travail temporaire tout emploi rémunéré régi par un contrat à durée déterminée, y compris l'apprentissage, le travail intérimaire et les stages rémunérés. En Australie, il désigne un emploi sans congés payés. Il n'existe pas de définition du travail temporaire aux États-Unis.

Population étudiée

Personnes occupées âgées de 15 à 64 ans, hors travailleurs indépendants et personnes encore scolarisées.

Au sein de l'OCDE comme de l'UE, 15 % des personnes nées à l'étranger qui travaillent ont un contrat temporaire, contre respectivement 16 % et 12 % des travailleurs nés dans le pays. Au sein de l'UE, la part des travailleurs temporaires est encore plus élevée parmi les immigrés originaires de pays hors UE (18 %). Dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, au Royaume-Uni, en Autriche et en Italie, toutefois, les contrats temporaires sont légèrement plus fréquents chez les immigrés nés dans l'UE. Au total, 5 millions de travailleurs nés à l'étranger sont titulaires de contrats temporaires dans les pays de l'OCDE, contre 3.4 millions au sein de l'UE. Les immigrés sont plus susceptibles de relever de tels contrats dans l'ensemble des pays européens, mais pas généralement dans les pays non-européens de l'OCDE.

On compte autant de travailleurs temporaires parmi les immigrés que parmi les personnes nées dans le pays au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande, et environ 5 points de pourcentage de moins parmi les immigrés dans les pays OCDE d'Amérique latine, où les immigrés sont plus souvent diplômés du supérieur. Les seules exceptions parmi les pays non européens sont le Japon et la Corée, où plus de la moitié des immigrés sont des travailleurs temporaires, contre un tiers des personnes nées dans le pays au Japon et un dixième en Corée.

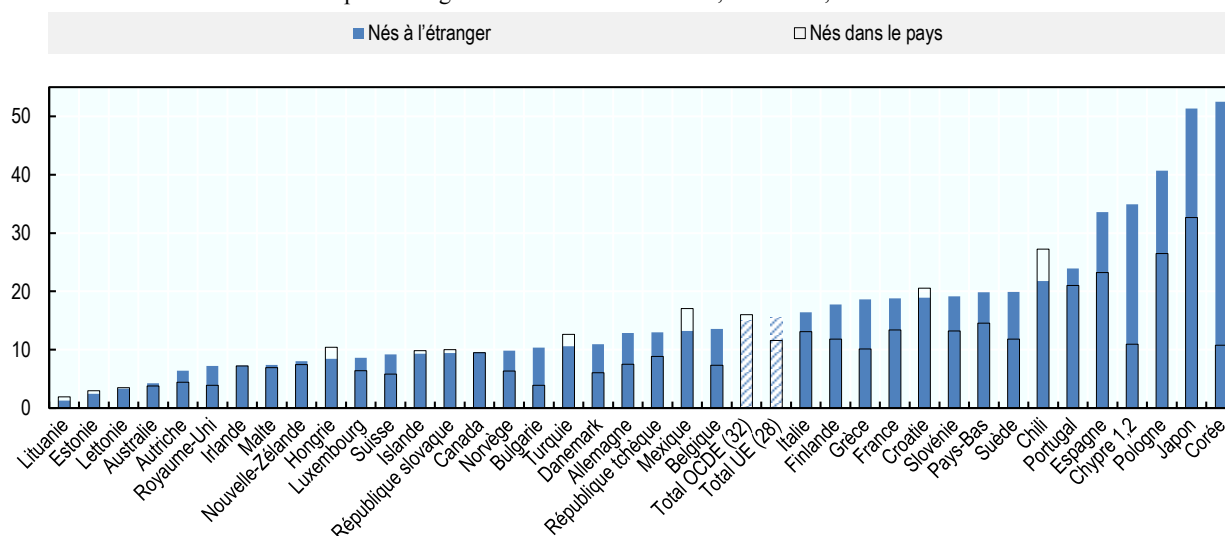
De même, dans environ la moitié des pays de l'UE, la part des travailleurs temporaires nés à l'étranger est supérieure d'au moins 5 points à celle de leurs pairs nés dans le pays, et cet écart est encore plus important dans les pays nordiques (à l'exception de la Norvège) et dans les pays d'immigration de longue date comptant un grand nombre d'immigrés ayant de faibles niveaux d'éducation. L'écart est également important en Espagne, en Grèce et en Pologne. À l'inverse, le travail temporaire représente moins de 10 % de l'emploi des immigrés dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, ainsi que dans les pays européens ayant accueilli récemment de nombreux immigrés ayant des niveaux d'éducation élevés.

Un contrat temporaire représente souvent une première voie d'accès au marché du travail. Les immigrés arrivés récemment sont donc plus susceptibles d'occuper des emplois temporaires, dont la part diminue à mesure que la durée de séjour s'allonge. Dans les pays de l'UE, seuls 13 % des immigrés installés (à savoir les personnes nées à l'étranger résidant dans le pays depuis au moins 10 ans) sont titulaires de contrats temporaires, soit quasiment moitié moins que leurs homologues séjournant dans le pays depuis moins de 10 ans. Si l'on compare les immigrés installés et les personnes nées dans le pays sur le plan du travail temporaire, on constate qu'au fil du temps, l'écart entre eux se resserre dans la plupart des pays, voire disparaît dans un tiers d'entre eux, par exemple dans les pays nordiques (en Suède notamment), en Slovénie et en Allemagne.

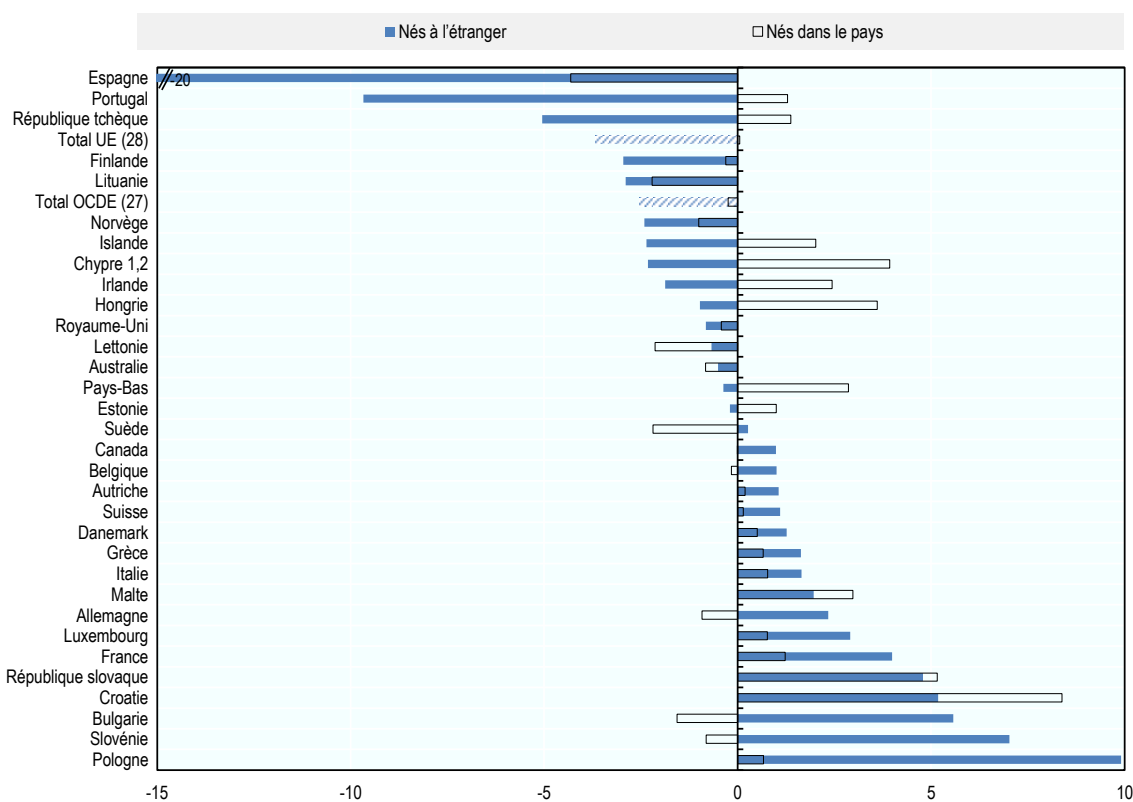
La part des contrats temporaires parmi les différents types de contrats n'a pas évolué de manière significative au cours de la dernière décennie. La plupart des pays ont enregistré des hausses ou des baisses de 2 points de pourcentage, quel que soit le lieu de naissance des titulaires. Parmi les quelques exceptions, l'Espagne a enregistré une baisse importante de la part des contrats temporaires, notamment chez les personnes nées à l'étranger, de plus de 50 % avant la crise à moins de 30 % aujourd'hui. Cette baisse est principalement imputable aux pertes d'emplois, qui ont majoritairement affecté les emplois temporaires. La part des travailleurs temporaires a reculé d'au moins 5 points de pourcentage parmi les immigrés au Portugal et en République tchèque, alors qu'elle a légèrement augmenté parmi les personnes nées dans le pays. En revanche, en Pologne, en Slovénie et dans une moindre mesure en France, les personnes nées à l'étranger sont désormais beaucoup plus susceptibles de travailler dans le cadre de contrats temporaires que les personnes nées dans le pays.

Graphique 3.14. Travailleurs titulaires de contrats temporaires

En pourcentage de l'ensemble des salariés, 15-64 ans, 2015-16

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933893732>**Graphique 3.15. Évolution de la part des contrats temporaires parmi l'ensemble des travailleurs**

Évolution en points de pourcentage parmi les salariés, 15-64 ans, de 2006-07 à 2015-16

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933893751>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

3.8. Conditions de travail

Définition

Cet indicateur correspond à la proportion de personnes occupées déclarant travailler de nombreuses heures (plus de 50 heures par semaine) et à la part des salariés qui déclarent que leur emploi engendre un risque pour leur santé physique.

Population étudiée

Tous les 15-64 ans occupant un emploi. Les indépendants ne sont pas inclus dans l'indicateur des risques pour la santé physique.

Les conditions de travail sont fortement corrélées au bien-être global d'un individu. Une surcharge de travail, par exemple, peut avoir un impact négatif sur l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, sur la santé physique et sur l'intégration sociale. Dans les pays de l'OCDE, 16 % des personnes nées dans le pays et 11 % des personnes nées à l'étranger occupant un emploi travaillent plus de 50 heures. Dans les pays de l'UE, on enregistre la même part de travailleurs nés dans le pays et de travailleurs immigrés (qu'ils soient nés dans ou hors de l'UE) travaillant de longues heures, soit 11 %. Dans les deux tiers des pays, la part de personnes nées dans le pays travaillant plus de 50 heures par semaine est plus importante. L'écart est particulièrement marqué en Autriche, aux États-Unis et en Australie. À l'inverse, dans les pays OCDE d'Amérique latine, au Royaume-Uni, et dans l'ensemble des pays d'Europe centrale et orientale (à l'exception de l'Estonie), il est plus fréquent pour les personnes nées à l'étranger d'effectuer de longues heures de travail, notamment en République tchèque, où elles sont deux fois plus susceptibles de le faire que les personnes nées dans le pays.

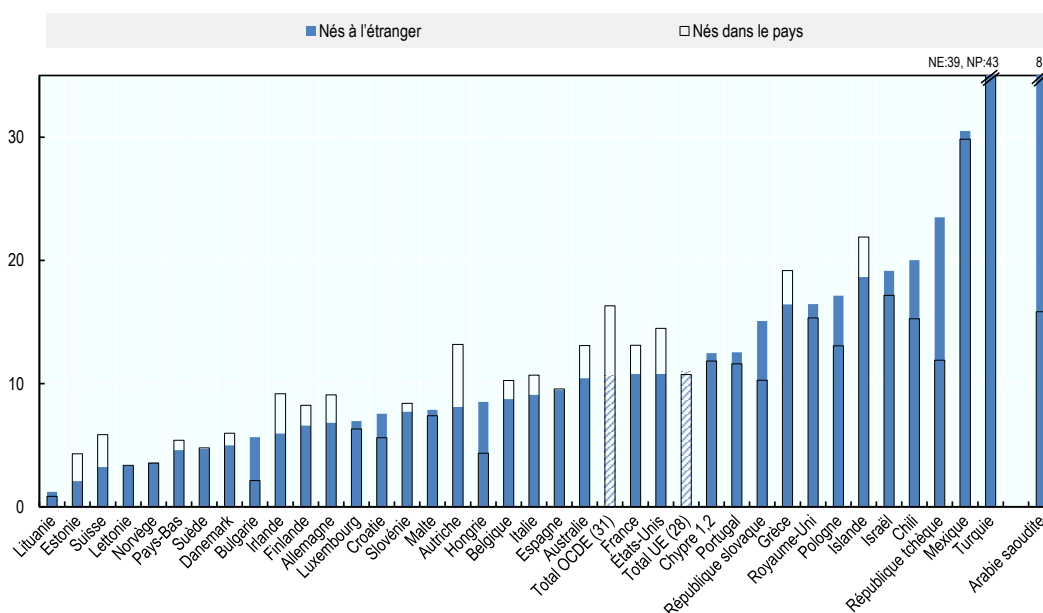
Le temps de travail est déterminé par la répartition des emplois occupés par les personnes nées dans le pays et à l'étranger entre les professions et les secteurs, ainsi que par le niveau d'éducation. Dans trois pays sur cinq, les personnes ayant de faibles niveaux d'éducation nées dans le pays sont plus susceptibles d'effectuer de longues heures de travail que leurs pairs nés à l'étranger, bien que l'écart soit généralement réduit (sauf en Grèce, en Irlande, en Islande, en Slovaquie et en Suisse). Parmi les personnes ayant des niveaux d'éducation élevés, toutefois, ce sont celles nées à l'étranger qui sont plus susceptibles que celles nées dans le pays de travailler de nombreuses heures dans trois pays sur cinq. Les exceptions notables sont l'Allemagne et l'Autriche. Dans ce dernier pays, les immigrés ayant des niveaux d'éducation élevés sont moins susceptibles d'effectuer de nombreuses heures de travail que leurs homologues nés dans le pays (12 % contre 18 %).

Certains types d'emplois sont associés à des risques pour la santé physique, lesquels peuvent nuire au bien-être des travailleurs à long terme. Les travailleurs immigrés sont plus susceptibles d'occuper de tels emplois dans l'ensemble des pays européens – 46% en moyenne, contre 35 % des personnes nées dans le pays. En Allemagne, en Slovaquie, en Estonie et en Suède, l'écart entre la part de personnes nées à l'étranger et celle de personnes nées dans le pays qui occupent un emploi présentant un risque pour leur santé physique atteint au moins 20 points de pourcentage. Les seuls pays où les risques professionnels ne sont pas supérieurs pour les travailleurs immigrés sont le Danemark et la Norvège.

La plupart des professions présentant un risque pour la santé physique sont peu qualifiées. En effet, en 2015, trois immigrés ayant un faible niveau d'éducation sur cinq occupaient un emploi présentant un risque pour leur santé physique, contre la moitié des personnes ayant un faible niveau d'éducation nées dans le pays. La part d'immigrés occupant un emploi présentant un risque pour la santé est supérieure à celle des personnes nées dans le pays dans l'ensemble des pays, sauf en France et en Espagne (où l'on n'enregistre aucune différence entre les deux groupes). Même les immigrés ayant un niveau d'éducation élevé sont plus susceptibles d'occuper des emplois présentant un risque pour leur santé physique.

Graphique 3.16. Temps de travail élevé

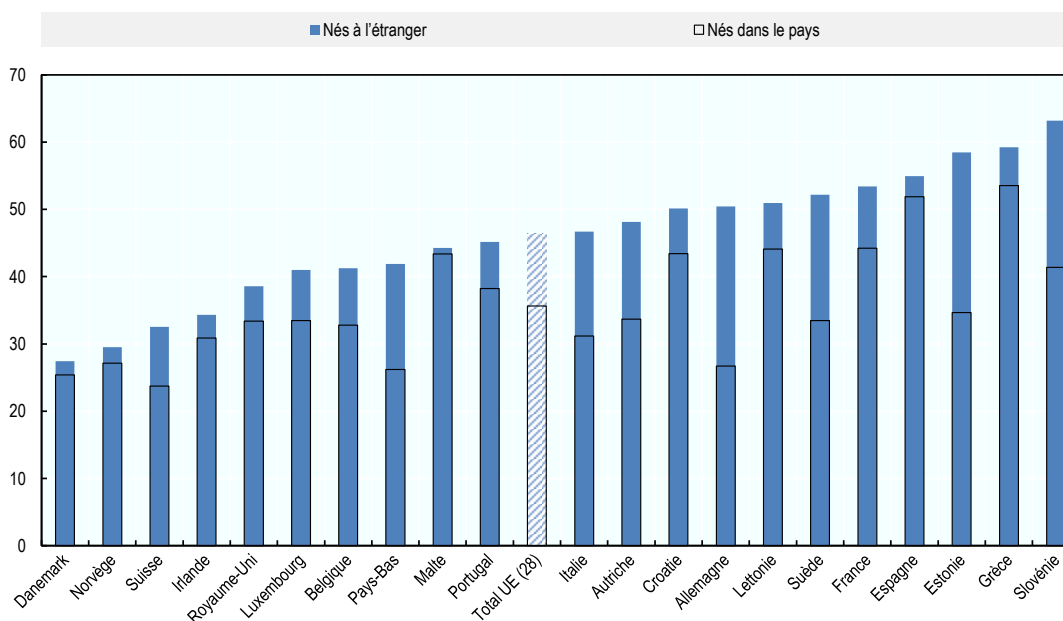
En pourcentage des 15-64 ans occupant un emploi et non scolarisés nés à l'étranger (NE) et nés dans le pays (NP), 2015-16



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893770>

Graphique 3.17. Parts des personnes nées à l'étranger et des personnes nées dans le pays qui occupent un emploi présentant un risque pour leur santé physique

En pourcentage des 15-64 ans occupant un emploi, 2015-16



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893789>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

3.9. Niveau de qualification des emplois

Définition

Le niveau de qualification des emplois est mesuré par la Classification internationale type des professions (CITP). L'indicateur du niveau de qualification des emplois compare la part des travailleurs occupant des emplois peu qualifiés (professions élémentaires impliquant des tâches simples, routinières, et souvent, des efforts physiques [CITP 9]) et la part des travailleurs occupant des emplois très qualifiés (par exemple cadres supérieurs, professions intellectuelles et scientifiques, et professions intermédiaires [CITP 1-3]).

Population étudiée

Personnes occupées âgées de 15 à 64 ans.

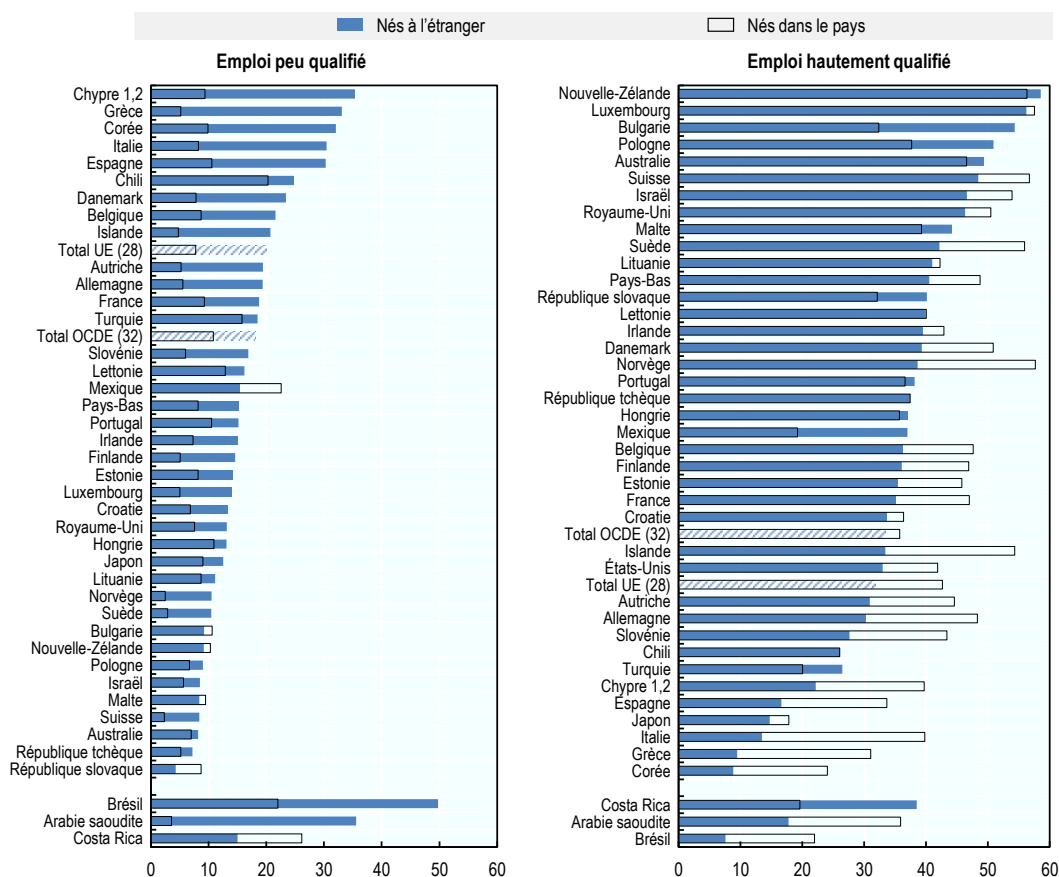
Dans les pays de l'OCDE, 18 % des travailleurs immigrés occupent des emplois peu qualifiés, ou « professions élémentaires », contre 11 % des personnes nées dans le pays. Ces proportions sont de respectivement 20% et 8% au niveau de l'UE. En effet, dans la quasi-totalité des pays, les travailleurs immigrés se concentrent davantage dans les professions peu qualifiées. En Europe du Sud (à l'exception du Portugal), au moins 30 % des immigrés occupent de tels emplois, soit trois fois plus que les personnes nées dans le pays. En Grèce, ils sont beaucoup plus susceptibles (six fois plus) que les personnes nées dans le pays d'occuper des professions élémentaires, et environ quatre fois plus susceptibles de le faire dans les pays nordiques et dans certains pays européens d'immigration de longue date, comme l'Autriche ou l'Allemagne. Plus d'un emploi peu qualifié sur quatre est occupé par un immigré au sein de l'UE, aux États-Unis et dans les pays d'installation, une part qui atteint plus de 40% en Autriche, en Allemagne, en Suède et en Norvège, et plus de 60 % en Suisse et au Luxembourg. Les immigrés originaires de pays hors UE sont plus susceptibles d'exercer une profession élémentaire que leurs homologues nés dans l'UE dans l'ensemble des pays européens, à l'exception du Royaume-Uni, de l'Irlande et de la Hongrie. Ils ont au moins trois fois plus de risques d'occuper des emplois peu qualifiés que les personnes nées dans le pays dans trois pays sur cinq, notamment dans les pays européens accueillant des immigrés de longue date, les pays nordiques et en Europe du Sud.

Il n'y a qu'en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Portugal, à Malte, en Turquie et dans certains pays d'Europe centrale (comme la Bulgarie et la République slovaque) que les immigrés ne sont pas nettement surreprésentés dans les professions élémentaires. Dans ces pays, les immigrés sont plus susceptibles d'occuper des emplois très qualifiés que les personnes nées dans le pays, l'écart atteignant pas moins de 10 points de pourcentage en Pologne. Sinon, la part des immigrés exerçant des emplois très qualifiés est inférieure à celle des personnes nées dans le pays dans tous les autres pays de l'OCDE et de l'UE. Un tiers des travailleurs immigrés dans l'UE occupent des emplois très qualifiés – une part inférieure de 11 points de pourcentage à celle des travailleurs nés dans le pays. Cette part est légèrement moindre en ce qui concerne les immigrés originaires de pays hors UE.

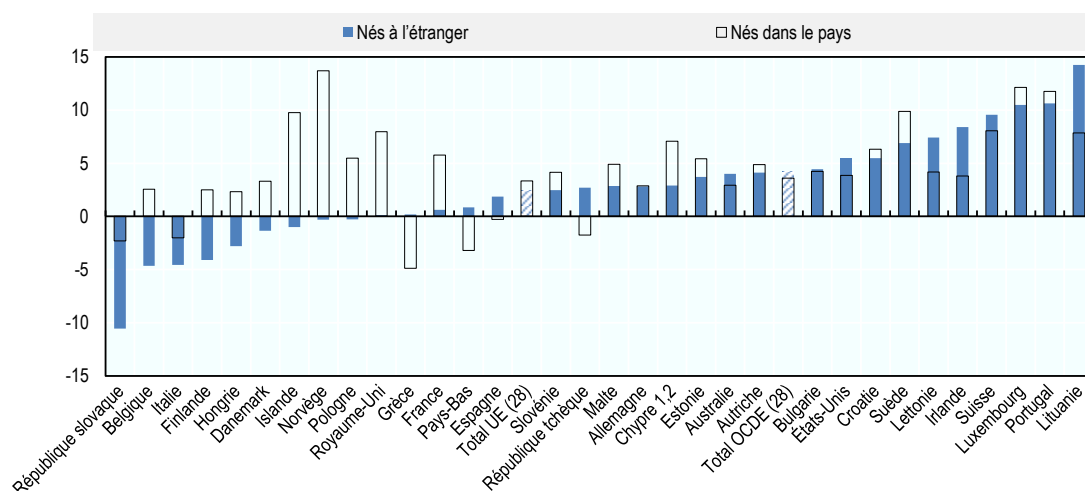
Néanmoins, la part des travailleurs immigrés occupant des emplois très qualifiés a progressé de plus de 2 points de pourcentage dans l'UE au cours de la dernière décennie (tant pour les immigrés nés dans l'UE que pour ceux nés dans des pays hors UE) et de 4 points au sein de l'OCDE, une tendance similaire à celle observée chez les personnes nées dans le pays. Cette hausse a été plus marquée chez les immigrés que chez les personnes nées dans le pays) aux États-Unis, dans les pays baltes et en Irlande. Toutefois, dans la plupart des pays, l'écart entre les immigrés et les personnes nées dans le pays qui occupent des emplois hautement qualifiés s'est creusé au cours de cette même période, une tendance particulièrement marquée dans les pays européens accueillant des immigrés de longue date et dans les pays nordiques (à l'exception de la Suède). La part des immigrés occupant des emplois hautement qualifiés a même diminué dans un quart des pays environ (par exemple en Norvège, en Islande et en Belgique), alors que celle des personnes nées dans le pays a augmenté. Globalement toutefois, on a enregistré une hausse générale de la part de l'emploi qualifié parmi l'ensemble des travailleurs (nés dans le pays ou à l'étranger) – sauf en Grèce, en Italie, aux Pays-Bas et en République slovaque.

Graphique 3.18. Emplois peu qualifiés et hautement qualifiés

En pourcentage des 15-64 ans occupés, 2017

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893808>**Graphique 3.19. Évolution de la part des travailleurs occupant un emploi hautement qualifié**

Évolution en points de pourcentage, 15-64 ans, de 2006-07 à 2017

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893827>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

3.10. Déclassement

Définition

Le taux de déclassement correspond à la part des personnes ayant un niveau d'éducation élevé (niveaux 5-8 de la CITE, voir indicateur 3.1) qui occupent un emploi peu ou moyennement qualifié conformément à la CITP (niveaux 4 à 9 de la CITP, voir indicateur 3.9).

Population étudiée

Personnes non scolarisées âgées de 15 à 64 ans, ayant un niveau d'éducation élevé et en emploi (hors forces armées [CITP 0], pour lesquelles les données relatives au niveau de qualification ne sont pas référencées).

Dans l'ensemble de l'OCDE et de l'UE, plus d'un tiers des immigrés ayant un niveau d'éducation élevé sont déclassés dans l'emploi qu'ils occupent – un taux supérieur de 13 points de pourcentage à celui des personnes nées dans le pays au sein de l'UE, et de 4 points dans la zone OCDE. Le déclassement des immigrés est particulièrement problématique en Europe du Sud (sauf au Portugal), où de nombreux travailleurs immigrés diplômés du supérieur sont venus occuper des emplois peu et moyennement qualifiés. En effet, plus de la moitié des immigrés ayant un niveau d'éducation élevé occupent des emplois dans lesquels ils sont déclassés. Ce problème est également très présent en Corée, en Israël, en Allemagne et dans les pays scandinaves, où le taux de déclassement des immigrés est supérieur d'au moins 15 points de pourcentage à celui des personnes nées dans le pays. En Italie, en Norvège et en Islande, les personnes nées à l'étranger ont trois fois plus de risques d'être déclassées. Dans un petit nombre de pays seulement, comme en Suisse et aux États-Unis, la probabilité qu'elles le soient est identique ou moindre. Globalement, plus de 8 millions de personnes nées à l'étranger sont déclassées au sein de l'OCDE, et 3 millions au sein de l'UE. Pour ce qui est des immigrés diplômés du supérieur non scolarisés, près de 15 millions dans l'OCDE et 5.5 millions dans l'UE sont soit déclassés dans leur emploi soit sans emploi – c'est-à-dire près de 45 % de la population immigrée diplômée du supérieur dans les deux zones, contre 40 % des diplômés du supérieur nés dans le pays au sein de l'OCDE, et 30 % dans l'UE.

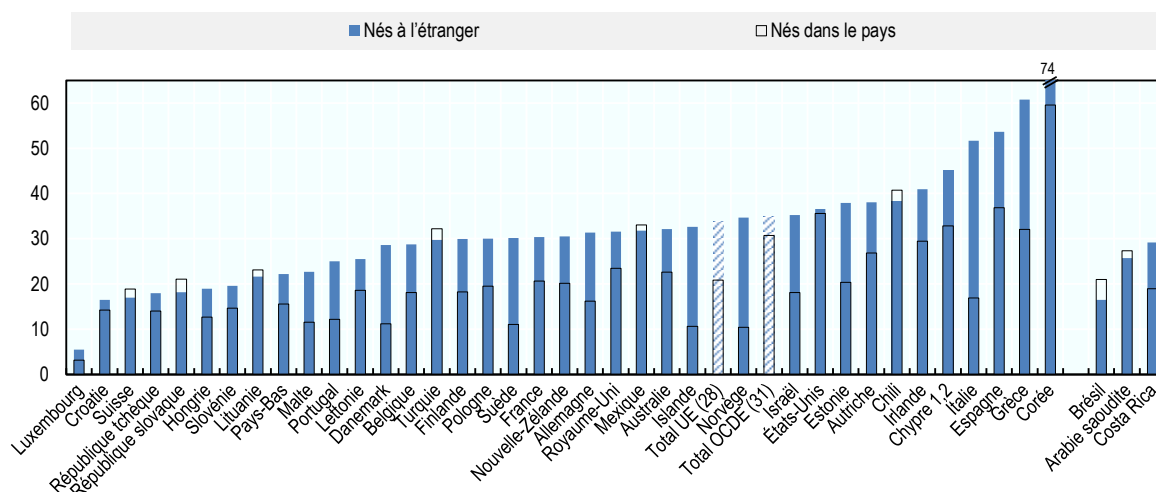
Les immigrés originaires de pays hors UE affichent des taux de déclassement supérieurs aux personnes nées dans le pays dans l'ensemble des pays européens. L'écart avec les personnes nées dans le pays dépasse 15 points de pourcentage dans la moitié des pays de l'UE/AELE. Les immigrés arrivés récemment sont particulièrement touchés par le déclassement, avec un taux supérieur de 7 points de pourcentage à celui des immigrés installés au sein de l'UE. Toutefois, même les immigrés installés qui résident dans le pays d'accueil depuis au moins 10 ans affichent un taux de déclassement supérieur de 6 points à celui des personnes nées dans le pays. Un autre groupe très concerné par le problème du déclassement est celui des personnes nées à l'étranger qui ont obtenu leur diplôme à l'étranger. Dans l'ensemble de l'UE, le déclassement touche 42 % des immigrés ayant suivi leurs études à l'étranger, et 46 % d'entre eux s'ils sont nés en dehors de l'UE. Toutefois, ce problème concerne 28 % des immigrés diplômés dans le pays d'accueil. Dans une moindre mesure, la situation est similaire aux États-Unis et en Australie, où le taux de déclassement des titulaires d'un diplôme étranger est supérieur de 7 points de pourcentage. Le taux de déclassement des immigrés diplômés à l'étranger est deux fois supérieur à celui de leurs homologues diplômés dans le pays d'accueil en Europe du Sud, dans les pays nordiques, en France, en Allemagne et aux Pays-Bas. Dans ces trois derniers pays, ainsi qu'au Portugal et en Slovaquie, les immigrés diplômés dans le pays d'accueil n'ont pas plus de risques d'être déclassés que les personnes nées dans le pays, bien que ce soit le cas dans les autres pays de l'UE et de l'OCDE.

Le taux de déclassement des immigrés a légèrement augmenté au cours de la dernière décennie au sein de l'UE, mais il a fortement diminué aux États-Unis. Dans la plupart des pays d'Europe du Sud et dans les pays baltes, les personnes nées dans le pays ont plus de risques d'être déclassées qu'avant la crise, alors que ce problème a tendance à moins toucher les immigrés. Cela pourrait être dû au fait que les immigrés déclassés ont perdu leur emploi pendant la crise, ce qui a réduit le taux de déclassement mais a augmenté le taux de

chômage. Malgré cela, la fréquence du déclassement a augmenté plus vite chez les immigrés que chez les personnes nées dans le pays dans la plupart des pays européens, notamment en Norvège, au Royaume-Uni, en Pologne et en Italie.

Graphique 3.20. Taux de déclassement

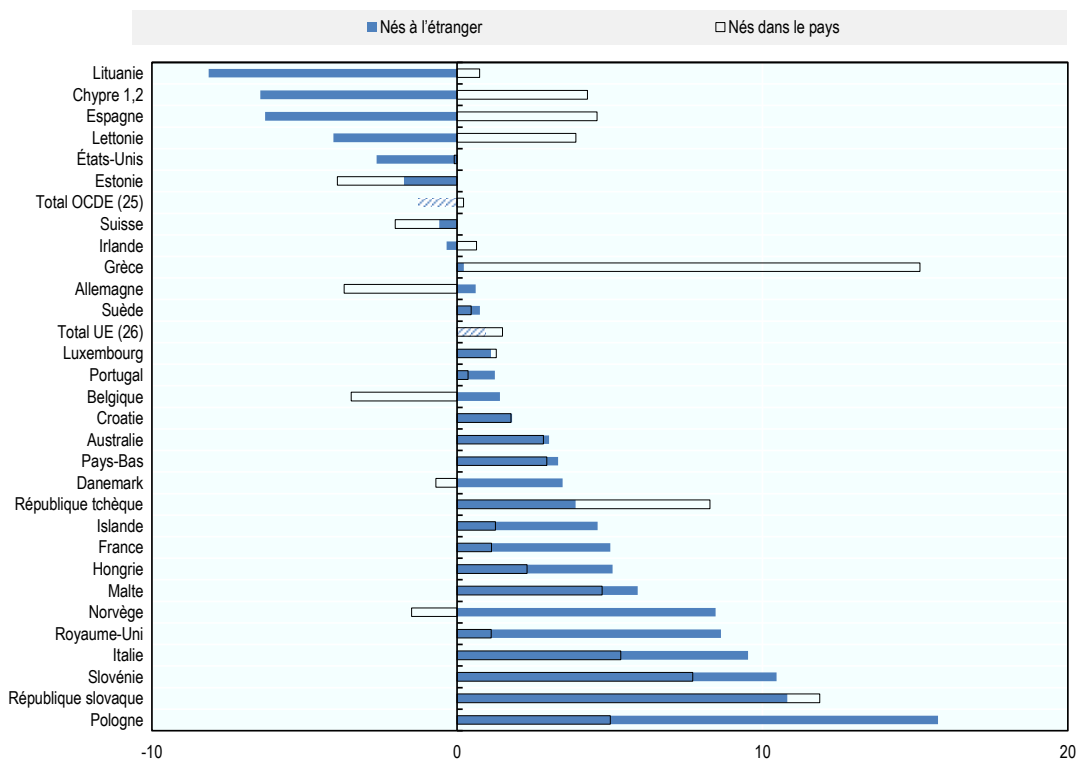
En pourcentage des diplômés du supérieur, 15-64 ans, 2017



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933893846>

Graphique 3.21. Évolution des taux de déclassement

Évolution en points de pourcentage parmi les diplômés du supérieur, 15-64 ans, de 2006-07 à 2017



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933893865>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

3.11. Travail indépendant

Définition

Un travailleur indépendant est un individu qui travaille à son compte ou qui crée sa propre activité à but lucratif, en employant ou non d'autres personnes. Sont considérés comme travailleurs indépendants les entrepreneurs, les professions libérales, les artisans, les commerçants et toutes les activités dites « freelance ».

Population étudiée

Population occupée âgée de 15 à 64 ans, secteur agricole exclu.

Au sein de l'OCDE et de l'UE, quelque 12 % des immigrés occupés sont des travailleurs indépendants – une part identique à celle des personnes nées dans le pays. On compte plus de 7.5 millions de travailleurs indépendants nés à l'étranger dans les pays de l'OCDE, et plus de 3 millions dans l'UE. Les immigrés sont plus susceptibles d'exercer une activité indépendante que les personnes nées dans le pays dans plus des deux tiers des pays, bien que cet écart soit très réduit dans une grande majorité d'entre eux. Ils sont toutefois beaucoup plus susceptibles d'exercer une activité indépendante en Europe centrale et orientale, en Pologne notamment, où la part des travailleurs indépendants immigrés est deux fois supérieure à celle des personnes nées dans le pays. Pour ce qui est des pays où, d'une part, le travail indépendant est largement répandu, et où, d'autre part, les migrations de travail constituent l'essentiel des flux d'immigration, les personnes nées à l'étranger sont moins susceptibles de travailler à leur compte que les personnes nées dans le pays. C'est souvent le cas en Europe du Sud, au Japon, en Corée et dans les pays d'Amérique latine membres de l'OCDE. En Grèce, en Italie et en Islande, par exemple, les personnes nées dans le pays sont deux fois plus nombreuses à exercer une activité indépendante que celles nées à l'étranger, et elles sont quatre fois plus nombreuses à le faire en Corée.

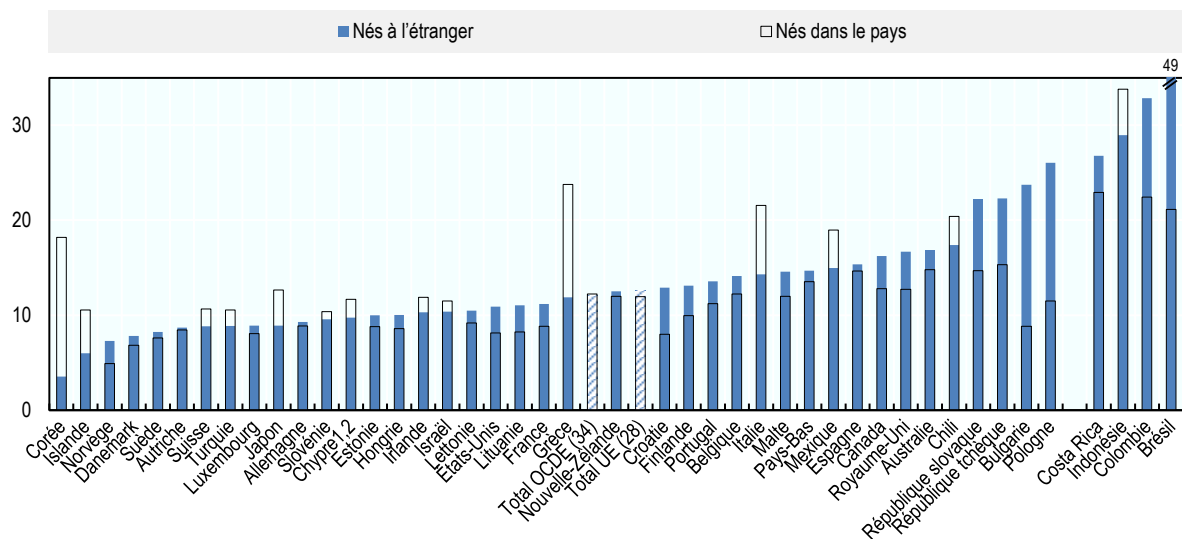
Si le travail indépendant est très répandu dans de nombreux pays d'origine, les immigrés peuvent avoir des difficultés à s'adapter à l'environnement de travail et aux règles qui régissent ce type d'activités dans le pays d'accueil. De nombreux immigrés récents ont besoin de temps pour s'adapter et réunir le capital nécessaire au démarrage de leur activité. On peut donc s'attendre à ce que le travail indépendant soit moins répandu parmi les immigrés récents que parmi les immigrés installés, ce qui est effectivement le cas. Les différences entre ces deux groupes sont particulièrement marquées dans les pays d'installation, ainsi qu'au Chili, en Corée et en Irlande.

La part des immigrés exerçant une activité indépendante a augmenté au cours de la dernière décennie dans la moitié des pays, et a diminué dans l'autre moitié. Dans les pays les plus touchés par la crise économique (Espagne, Portugal, Grèce et Irlande), la part des immigrés en emploi exerçant une activité indépendante a augmenté, alors qu'une part importante des personnes nées dans le pays a renoncé au travail indépendant. Au sein de l'UE, le travail indépendant a augmenté de manière plus marquée chez les immigrés originaires de pays hors UE que chez leurs homologues nés dans l'UE.

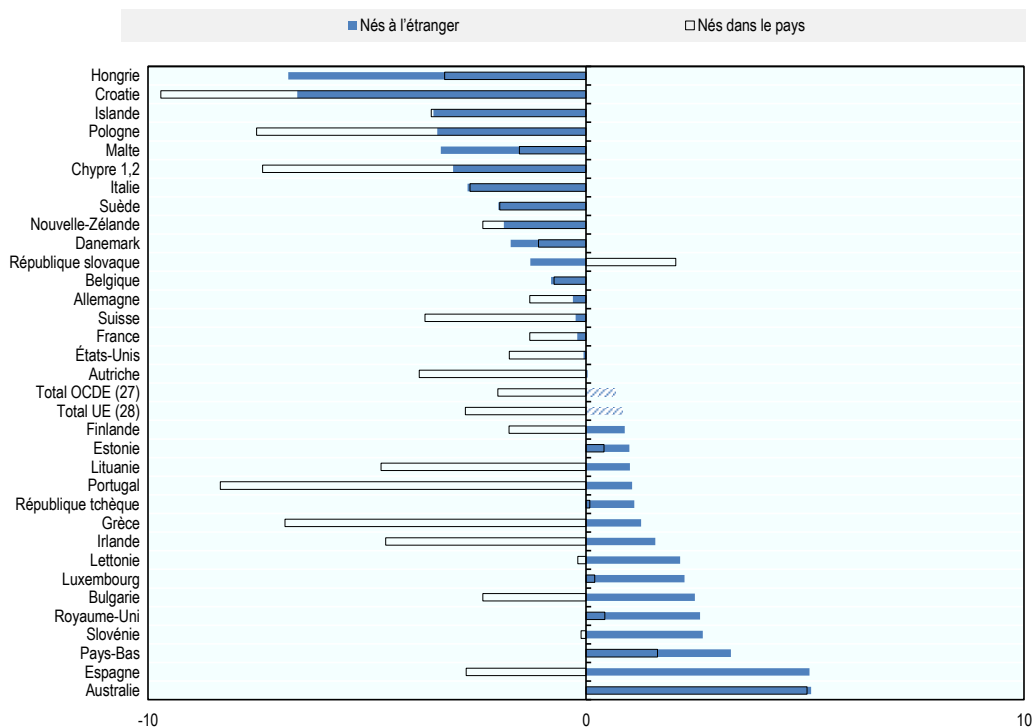
Les entreprises des immigrés sont généralement de taille plus modeste que celles des personnes nées dans le pays au sein des pays de l'OCDE, sauf en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Europe centrale et dans les pays baltes. Au sein de l'UE, les trois quarts des entrepreneurs immigrés n'ont aucun salarié, alors qu'ils sont sept sur dix à en avoir parmi les entrepreneurs nés dans le pays. La part des entreprises unipersonnelles est supérieure de 10 points de pourcentage chez les travailleurs nés à l'étranger au Luxembourg, en Irlande et en Islande. Et hormis en Europe centrale et orientale, on compte davantage d'entreprises de plus de 10 salariés dirigées par des personnes nées dans le pays que par des immigrés au sein de l'UE, notamment au Luxembourg, au Danemark et en Suisse, où elles sont deux fois plus nombreuses.

Graphique 3.22. Travailleurs indépendants

En pourcentage des 15-64 ans, 2015-16

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933893884>**Graphique 3.23. Évolution de la part des travailleurs indépendants**

Évolution en points de pourcentage, 15-64 ans, de 2006-07 à 2015-16

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933893903>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

Notes et sources

Notes concernant Chypre

1. *Note de la Turquie* : Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'Île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'Île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».
2. *Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne* : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Note concernant Israël

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Notes des graphiques et tableaux

La Lituanie n'était pas membre de l'OCDE au moment de la préparation de cette publication. Par conséquent, la Lituanie n'apparaît pas dans la liste des pays membres et n'est pas comprise dans les agrégats correspondant à cette zone.

Le 25 mai 2018, le Conseil de l'OCDE a invité la Colombie à devenir un pays membre. Les instruments d'adhésion à la Convention de l'OCDE n'étant pas encore déposés par la Colombie au moment de la préparation de cette publication, la Colombie n'apparaît pas dans la liste des pays membres et n'est pas comprise dans les agrégats correspondant à cette zone.

Les données relatives à la Nouvelle-Zélande et l'Arabie saoudite incluent les personnes toujours scolarisées. Les données relatives à l'Australie et aux États-Unis incluent les personnes toujours scolarisées âgées de plus de 24 ans. Aux États-Unis, les taux sont calculés pour la population âgée de 16 à 64 ans, et en Corée pour la population âgée de 15 à 59 ans.

Le Japon et l'Arabie Saoudite déterminent le statut d'immigré sur la base de la nationalité, et non sur la base du pays de naissance. La Corée inclut dans sa population immigrée tous les étrangers et les immigrés naturalisés depuis moins de 5 ans.

Indicateurs 3.1, 3.4, 3.5 et 3.10 : en Corée, les personnes ayant suivi des études au niveau 4 de la CITE sont compris dans les personnes ayant un niveau d'éducation élevé. Dans les pays d'Amérique du Sud (Argentine, Brésil, Colombie), les niveaux d'éducation sont fondés sur les données standardisées de l'IPUMS et peuvent diverger des données officielles.

Graphique 3.1 : le Japon n'est pas inclus dans le total de OCDE.

Graphique 3.2, Graphique 3.21 : En raison d'une rupture de série concernant le taux de personnes ayant un haut niveau d'éducation à partir de 2014, l'Autriche n'est pas incluse dans les totaux OCDE et UE.

Tableau 3.1 : la Turquie n'est pas incluse dans le total de OCDE.

Graphique 3.18 : La classification standardisée des métiers aux États-Unis (SOC, *Standard Occupational Classification*) ne permet pas de distinguer les métiers peu qualifiés de ceux moyennement qualifiés. En conséquence, la section sur les peu qualifiés ne comprend pas les États-Unis.

Les moyennes tiennent compte des taux qui ne peuvent pas être publiés individuellement en raison de la taille trop petite des échantillons.

Pour des données plus détaillées, se reporter à l'Annexe B.

Tableau 3.2. Sources par indicateur

	3.1 Niveau d'éducation	3.2 Maîtrise de la langue	3.3 Accès à la formation pour adultes	3.4 Emploi et participation au marché du travail	3.5 Chômage	3.6 Risques d'exclusion du marché du travail	3.7 Types de contrats	3.8 Conditions de travail	3.9 Niveau de qualification des emplois	3.10 Déclassement	3.11 Travail indépendant
OCDE/UE											
Allemagne	UE-EFT 2006-07 & Mikrozensus 2016	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & Mikrozensus 2016	UE-EFT 2006-07 & Mikrozensus 2016	UE-EFT 2006-07 & Mikrozensus 2016; WVS 2010-14 (craintes); EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & Mikrozensus 2016	UE-EFT 2006-07 & Mikrozensus 2016; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & Mikrozensus 2016	UE-EFT 2006-07 & Mikrozensus 2016	UE-EFT 2006-07 & Mikrozensus 2016
Australie	ASEW 2007 & EFT 2017	Recensement 2016	PIAAC 2012	ASEW 2007 & EFT 2017, ASEC 2016 (G3.9 & G3.10)	ASEW 2007 & EFT 2017, ASEC 2016 (selon éducation)	ASEW 2007 & 2016; PJSM 2016 (F3.13)	Carac. de l'emploi 2006 & 2015	ASEW 2016	ASEW 2007 & 2016	ASEW 2007 & 2016	EFT 2006-07 & 2015-16
Autriche	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.10 et Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Belgique	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Bulgarie	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Canada	EFT 2006-07 & 2017	..	PIAAC 2012	EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (G3.9 & G3.10)	EFT 2006-07 & 2017, 2015 (par niv. d'éducation)	EFT 2006-07 & 2015-16	EFT 2006-07 & 2015-16	EFT 2006-07 & 2015-16	..	..	EFT 2006-07 & 2015-16
Chili	CASEN 2015	..	PIAAC 2015	CASEN 2015	CASEN 2015	..	CASEN 2015	CASEN 2015	CASEN 2015	CASEN 2015	CASEN 2015
Chypre ^{1,2}	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; WVS 2010-14 (craintes); EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Corée	SILCLF 2017 & EAPS 2017 (transmis par MRTC)	..	PIAAC 2012	SILCLF 2017 & EAPS 2017 (transmis par MRTC)	SILCLF 2017 & EAPS 2017 (transmis par MRTC)	SILCLF 2017 & EAPS 2017 (transmis par MRTC)	SILCLF 2017 & EAPS 2017 (transmis par MRTC)	..	SILCLF 2017 & EAPS 2017 (transmis par MRTC)	SILCLF 2017 & EAPS 2017 (transmis par MRTC)	SILCLF 2017 & EAPS 2017 (transmis par MRTC)

	3.1 Niveau d'éducation	3.2 Maîtrise de la langue	3.3 Accès à la formation pour adultes	3.4 Emploi et participation au marché du travail	3.5 Chômage	3.6 Risques d'exclusion du marché du travail	3.7 Types de contrats	3.8 Conditions de travail	3.9 Niveau de qualification des emplois	3.10 Déclassement	3.11 Travail indépendant
Croatie	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT MAH 2014	AES 2016	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Danemark	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.9 & G3.10 & Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Espagne	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.10 et Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Estonie	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.10 et Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; WVS 2010-14 (craintes); EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
États-Unis	CPS 2006-07 & 2016-17	..	PIAAC 2012	CPS 2006-07 & 2016-17	CPS 2006-07 & 2016-17	CPS 2006-07 & 2016-17; WVS 2010-14 (craintes)	..	CPS 2006-07 & 2016-17	CPS 2006-07 & 2016-17 (Les hautement qualifiés uniquement)	CPS 2006-07 & 2016-17	CPS 2006-07 & 2016-17
Finlande	UE-EFT MAH 2014	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE); UE-EFT MAH 2014 (G3.9 & G3.10 & Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE); UE-EFT MAH 2014 (par niv. d'éducation)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT MAH 2014	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
France	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.10 et Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Grèce	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.10 et Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16

	3.1 Niveau d'éducation	3.2 Maîtrise de la langue	3.3 Accès à la formation pour adultes	3.4 Emploi et participation au marché du travail	3.5 Chômage	3.6 Risques d'exclusion du marché du travail	3.7 Types de contrats	3.8 Conditions de travail	3.9 Niveau de qualification des emplois	3.10 Déclassement	3.11 Travail indépendant
Hongrie	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.10 et Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Irlande	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	..	PIAAC 2012	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Islande	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT MAH 2014	..	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Israël	EFT 2017	..	PIAAC 2015	EFT 2017	EFT 2017	EFT 2016	EFT 2016	EFT 2016	EFT 2017	EFT 2017	EFT 2016
Italie	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.10 et Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Japon	Recensement 2010	..	PIAAC 2012	Recensement 2015	Recensement 2015	..	Recensement 2015	..	Recensement 2015	..	Recensement 2015
Lettonie	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.10 et Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Lituanie	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.10 et Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Luxembourg	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Malte	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Mexique	ENOE 2017	..	..	ENOE 2017	ENOE 2017	..	ENOE 2016	ENOE 2016	..	..	ENOE 2016

	3.1 Niveau d'éducation	3.2 Maîtrise de la langue	3.3 Accès à la formation pour adultes	3.4 Emploi et participation au marché du travail	3.5 Chômage	3.6 Risques d'exclusion du marché du travail	3.7 Types de contrats	3.8 Conditions de travail	3.9 Niveau de qualification des emplois	3.10 Déclassement	3.11 Travail indépendant
Norvège	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Nouvelle-Zélande	EFT 2006-07 & Q2-4/2015-Q1/2016	..	PIAAC 2015	EFT 2006-07 & T2-4/2015-T1/2016	EFT 2006-07 & T2-4/2015-T1/2016	EFT 2006-07 & T2-4/2015-T1/2016; WVS 2010-14 (craintes)	EFT 2006-07 & EFT 2017	..	EFT 2006-07 & EFT 2017	EFT 2006-07 & EFT 2017	EFT 2006-07 & T2-4/2015-T1/2016
Pays-Bas	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	..	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.10 et Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; WVS 2010-14 (craintes); EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Pologne	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.10 et Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Portugal	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.10 et Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (GF3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
République slovaque	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.10 et Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
République tchèque	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.10 et Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Roumanie	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Royaume-Uni	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT MAH 2014	AES 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.10 et Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16

	3.1 Niveau d'éducation	3.2 Maîtrise de la langue	3.3 Accès à la formation pour adultes	3.4 Emploi et participation au marché du travail	3.5 Chômage	3.6 Risques d'exclusion du marché du travail	3.7 Types de contrats	3.8 Conditions de travail	3.9 Niveau de qualification des emplois	3.10 Déclassement	3.11 Travail indépendant
Slovénie	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.10 et Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; WVS 2010-14 (craintes); EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Suède	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.10 et Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; WVS 2010-14 (craintes); EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Suisse	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.9 & G3.10 & Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Pays partenaires/du G20											
Afrique du Sud	Recensement IPUMS 2011	..	..	Recensement IPUMS 2011	Recensement IPUMS 2011	..	..	..	..	..	..
Arabie saoudite	Recensement 2010	..	..	EFT 2016	..	..	..	EFT 2016	EFT 2016	EFT 2016	..
Argentine	Recensement IPUMS 2010	..	..	Recensement IPUMS 2010	Recensement IPUMS 2010	..	..	..	..	..	..
Brésil	Recensement IPUMS 2010	..	..	Recensement IPUMS 2010	Recensement IPUMS 2010	..	..	..	Recensement IPUMS 2010	Recensement IPUMS 2011	Recensement IPUMS 2010
Colombie	Recensement IPUMS 2005	..	..	Recensement IPUMS 2005	Recensement IPUMS 2005	..	..	..	..	..	Recensement IPUMS 2005
Costa Rica	Recensement IPUMS 2011	..	..	Recensement IPUMS 2011	Recensement IPUMS 2011	..	..	..	Recensement IPUMS 2011	Recensement IPUMS 2012	Recensement IPUMS 2011
Indonésie	Recensement IPUMS 2010	..	PIAAC 2015	Recensement IPUMS 2010	Recensement IPUMS 2010	..	..	..	..	..	Recensement IPUMS 2010
Russie	Recensement 2010	..	PIAAC 2012	Recensement 2010	Recensement 2010	..	..	..	..	..	..

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893941>